

GROUPES COMMUNAUTAIRES ET FEMMES EN SITUATION DE PAUVRETÉ À MONTRÉAL

ÉLÉMENTS D'ANALYSE INTERSECTIONNELLE DANS LA
PRODUCTION DOCUMENTAIRE DES ORGANISATIONS
COMMUNAUTAIRES

RECHERCHE EN PARTENARIAT AVEC
LA TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL
ET LE COMITÉ FEMMES DU COMITÉ DES
ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT



AUDREY DAHL
MÉLANIE NORMAND
LAURIE GAGNON-BOUCHARD
AVEC LA COLLABORATION DE LEILA CELIS
DANS LE CADRE DU SERVICE AUX COLLECTIVITÉS, UQAM

Comité d'encadrement

Audrey Dahl, professeure, Département d'éducation et formation spécialisées, UQAM; Leila Celis, professeure, Département de sociologie, UQAM; Carole Benjamin, Anne Pasquier, Claudette Demers, Marie-Pascaline Menono, Adelaïde Tanguy et Marie-Ève Desroches, Table des groupes de femmes de Montréal – TGFM; Lydie Elisha, Maria Ximena Florez et Amira Beghdadi, Comité femmes du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent – COSSL; Lyne Kurtzman et Ève-Marie Lampron, Service aux collectivités, UQAM; Laurie Gagnon-Bouchard, étudiante à la maîtrise en sociologie, UQAM et Mélanie Normand, étudiante au baccalauréat en animation et recherche culturelles, UQAM.

Pour citer ce document

Audrey Dahl, Mélanie Normand, Laurie Gagnon-Bouchard, Table des groupes de femmes de Montréal, Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent – COSSL. Avec la collaboration de Leila Celis

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante :

www.sac.uqam.ca

Ce travail de recherche a été possible grâce au financement du Programme d'aide financière à la recherche, création, volet Service aux collectivités de l'UQAM.

Dépôt légal

ISBN (papier) 978-2-923773-66-7

ISBN (électronique) 978-2-923773-67-4

Conception graphique

Laurie Gagnon-Bouchard

Date de publication

Octobre 2020



Protocole UQAM
Relais-femmes

Partenariat
Service aux collectivités
Relais-femmes
Institut de recherches et d'études féministes



TABLE DES
GROUPES
DE FEMMES
DE MONTRÉAL



Comité des Organismes Sociaux
de Saint-Laurent

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos: Notre perspective intersectionnelle	1
<i>Éléments d'analyse intersectionnelle dans la production documentaire des organisations communautaires.....</i>	2
De quelle façon avons-nous rassemblé ce corpus?	2
De quelle façon avons-nous analysé ce corpus?.....	4
Femmes en situation de handicap.....	5
Femmes en situation de handicap: que savent les organismes communautaires?.....	7
Que peut-on comprendre des pratiques des organismes communautaires auprès des femmes en situation de handicap ?.....	8
Éléments d'une analyse intersectionnelle de la pauvreté	10
Femmes immigrantes.....	12
Femmes immigrantes: que savent les organismes communautaires?	14
Que peut-on comprendre des pratiques des organismes communautaires auprès des femmes immigrantes ?	17
Éléments d'une analyse intersectionnelle de la pauvreté	18
Femmes monoparentales.....	19
Femmes monoparentales: que savent les organismes communautaires?	21
Que peut-on comprendre des pratiques des organismes communautaires auprès des femmes monoparentales ?	24
Éléments d'une analyse intersectionnelle de la pauvreté	25
D'autres réalités de femmes : autochtones, lesbiennes et aînées.....	27
Des enjeux divers et imbriqués	29
Pauvreté et austérité.....	30
Le travail	33
La conciliation travail-famille	35

La santé.....	36
La violence	38
Le logement	40
L'itinérance	42
La retraite	44
En conclusion	45
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	<i>48</i>

AVANT-PROPOS: NOTRE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE

Dans leur ouvrage intitulé *Intersectionnality* Hill Collins & Bilge (2016) présentent l'intersectionnalité comme une approche ancrée dans la pratique, un outil d'analyse utilisé afin de résoudre des problèmes. L'approche tire ses origines des mouvements sociaux, plus particulièrement les mouvements de défense des droits des femmes noires aux États-Unis. Ceux-ci ont revendiqué la nécessité d'une analyse intersectionnelle des oppressions où genre et race se conjuguent dans l'organisation inégalitaire du pouvoir. Les expériences et les discriminations entrecroisées des femmes noires ne se retrouvant pas prises en compte dans des mouvements sociaux tels que le mouvement des droits civiques et le mouvement féministe, des femmes noires s'organisent, donnant ainsi naissance au *Black Feminism* qui préconise une analyse intersectionnelle de leurs oppressions. Ceci dit, l'existence de l'analyse intersectionnelle peut être retracée antérieurement, même si elle n'est pas nommée comme telle, comme le souligne Deepika Sarma (dans Hill Collins & Bilge) à propos du travail de la féministe indienne Savitribai Phule au 19^e siècle.

L'intersectionnalité naît ainsi d'abord à travers des actions de transformation sociale. Elle sera ensuite théorisée par des universitaires et introduite dans les études féministes. Elle permet de mieux comprendre les rapports de pouvoir sur certains groupes de femmes et de faire ressortir la complexité et l'interrelation des divers systèmes d'oppression. Ayant gagné en popularité ces dernières années, les définitions de l'intersectionnalité et ses usages, tant dans la théorie que dans la pratique, sont divers. Pour le moins, elle est reconnue pour provoquer une réflexion sur la question de la « diversité » et de l'élargissement de la représentation des femmes des groupes minorisés au sein du mouvement féministe. Hill Collins & Bilge proposent une définition assez large qui regroupe les éléments communs aux théories et pratiques qui en font usage. Elles considèrent l'intersectionnalité comme une praxis réconciliant réflexion et pratique. Comme elles, nous comprenons l'intersectionnalité comme un outil d'analyse des inégalités sociales et des effets conjoints des divers systèmes d'oppression sur l'expérience des femmes. Cet outil fait ressortir la complexité des rapports sociaux en les appréhendant sous plus d'un axe de division sociale, que ce soit le genre, la classe ou la race ou encore le capacitisme. Un seul axe ne pouvant rendre compte de la variabilité des expériences d'oppression et de l'entrecroisement des systèmes d'oppression, l'analyse intersectionnelle s'intéressera aux intersections et aux interactions entre plusieurs axes de division sociale pour mieux comprendre et contrer l'organisation du pouvoir et des privilèges dans une société donnée.

Comprendre la pauvreté des femmes selon une approche intersectionnelle c'est donc prendre en considération la pluralité des expériences des femmes pauvres, rendre visible la complexité de leurs réalités en les analysant sous plus d'un axe de division sociale. Nous considérons les enjeux qui touchent les femmes en situation de pauvreté fréquentant les organismes communautaires comme divers et imbriqués, se situant au croisement de plusieurs systèmes d'oppression.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE INTERSECTIONNELLE DANS LA PRODUCTION DOCUMENTAIRE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Ce volet de la recherche est une recension documentaire qui a pour but de mettre en lumière les connaissances des organisations communautaires sur la pauvreté des femmes à Montréal à travers leur production documentaire. En cohérence avec les deux autres volets du projet de recherche, cette recension documentaire a priorisé trois réalités de femmes pouvant être en lien avec une situation de pauvreté: les femmes immigrantes, les femmes en situation de handicap et les femmes monoparentales. Ces réalités ont été choisies parce qu'il s'agit d'axes de division sociale qui sont susceptibles de faire l'objet d'une analyse intersectionnelle et de conduire à la mise au jour des différents systèmes d'oppression qui combinés au genre, appauvrissent et marginalisent davantage certaines femmes. Cette recension documentaire est d'abord orientée vers des documents qui traitent de pauvreté en relation avec ces trois axes de division sociale. Elle vise à faire ressortir ce que savent les groupes communautaires sur diverses réalités de femmes ainsi que sur divers enjeux imbriqués qui marginalisent les femmes, et ce, économiquement, socialement et culturellement. Dans ce qui suit, nous tentons de synthétiser et d'analyser un corpus composé d'écrits, d'illustrations et de vidéos produits par les organisations communautaires.

DE QUELLE FAÇON AVONS-NOUS RASSEMBLÉ CE CORPUS?

Nous avons utilisé plusieurs stratégies de recherche de documents. Une première approche a consisté à collaborer avec le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF). Nous avons ainsi obtenu quatre bibliographies. La première comportait des documents qui traitent de la pauvreté des femmes de manière générale (19 documents) et les trois suivantes

comportaient des documents correspondant aux femmes que nous voulions cibler, soit les femmes immigrantes (11 documents), les femmes en situation de handicap (11 documents) et les femmes monoparentales (2 documents). La majorité des documents étaient accessibles en ligne (32 documents), mais plusieurs provenaient aussi des archives du CDÉACF à consulter sur place (11 documents).

Une deuxième stratégie a consisté à lancer un appel à toutes les organisations communautaires, à travers les réseaux des deux organismes partenaires de notre projet de recherche : le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) et la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM). Deux appels ont été lancés et 62 groupes ont été ainsi rejoints, nous permettant de recueillir 16 documents supplémentaires. Des groupes ayant répondu à l'appel ont suggéré de consulter des sites internet d'autres groupes, par exemple, celui de l'R des centres de femmes qui diffuse ses publications sur le web.

Une troisième stratégie de cueillette s'est basée sur des indications données par des groupes membres de la TGFM. Six documents ont été trouvés en ligne grâce à cette filière. De plus, 31 documents ont été trouvés dans les archives informatiques de la TGFM. Ces archives de documents accumulés au fil des ans étaient constituées de divers documents produits par des membres de la TGFM, des partenaires ou encore des personnes alliées.

Ces trois stratégies nous ont permis de recueillir au total 96 documents en lien avec les femmes et la pauvreté. Un premier tri a été fait afin de départager les documents issus du travail des groupes de ceux issus de la recherche universitaire ou gouvernementale. Des rapports de recherche qui étaient le fruit d'un partenariat entre l'université et le milieu communautaire ont été retenus. Parmi les documents retenus, 14 traitaient des femmes en situation de handicap, 22 traitaient des femmes immigrantes et 6 traitaient des femmes monoparentales. Il est à noter qu'un document pouvait traiter de plus d'une catégorie de femme à la fois. À l'aide des titres et des résumés des documents, un premier classement thématique a été effectué.

Dans une seconde étape, d'autres critères d'exclusion ont été appliqués afin de réduire le corpus et de concentrer nos regards sur les connaissances et pratiques des groupes qui travaillent avec des femmes en situation de pauvreté. Nous avons éliminé des documents qui, même s'ils traitaient des réalités de femmes ciblées, le faisaient en lien avec des thèmes qui touchaient à l'insertion sur le marché du travail ou à la retraite, sans toutefois parler de pauvreté. Nous avons aussi éliminé des documents qui traitaient de pauvreté et d'immigration ou de situation de handicap, mais qui n'effectuaient pas de différenciation entre les hommes et les femmes. Bien que

centrées sur la réalité des femmes à Montréal, nous avons conservé les documents qui traitaient des femmes et de la pauvreté à l'échelle provinciale parce qu'ils abordaient aussi la situation des Montréalaises et que ces documents étaient pour la plupart produits par des regroupements basés à Montréal. Nous avons exclu les documents sur une région en particulier, autre que Montréal. Fait intéressant, les documents recensés sont en majeure partie produits par des regroupements ou des tables de concertation qui rassemblent plusieurs organismes communautaires. Toujours pour réduire notre corpus, de ces regroupements, nous avons dû conserver seulement ceux qui sont entièrement composés par des groupes communautaires. À titre d'exemple, les documents produits par le Conseil des Montréalaises, la Fédération des femmes du Québec et le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes n'ont pas été analysés, malgré des contenus pertinents. Nous sommes conscientes que ces stratégies de recherche et de sélection comportent des limites et que certains éléments de la production documentaire des groupes nous aient échappés. Afin de pallier à ces limitations, nous vous invitons à compléter notre bibliographie.

DE QUELLE FAÇON AVONS-NOUS ANALYSÉ CE CORPUS?

Le corpus retenu à des fins d'analyse est composé de 32 documents. Nous avons d'abord analysé les documents qui portent spécifiquement sur les femmes immigrantes (8 documents), sur les femmes en situation de handicap (4 documents) et sur les femmes monoparentales (4 documents), pour un total de 16 documents. En dehors de ces réalités que nous avons ciblées, nous avons constaté que les documents recueillis abordent aussi les réalités des femmes âgées, des femmes autochtones et des femmes lesbiennes. Nous avons donc tenté de faire ressortir ces réalités et avons ajouté 2 documents au corpus pour un total de 18 documents faisant partie d'une première étape d'analyse.

Dans une deuxième étape d'analyse, nous avons inclus tous les documents du corpus qui traitent d'une question particulière sous l'angle des expériences plurielles des femmes. Ainsi, aux 18 documents analysés dans un premier temps, s'est ajouté 14 autres documents portant sur les sujets suivants : pauvreté et austérité, travail, conciliation travail-famille, santé, violence, logement, itinérance et retraite.

Dans ce qui suit, nous présentons notre analyse en commençant par les documents qui portent principalement sur les femmes en situation de handicap, les femmes monoparentales et les femmes immigrantes. Ces groupes de femmes sont présentés comme les trois catégories d'analyse principales à partir desquelles nous

présentons les façons dont la pauvreté est abordée. Ensuite, nous faisons ressortir des thèmes qui traversent l'ensemble du corpus et qui entretiennent un lien avec la pauvreté. Ces thèmes sont présentés en deuxième partie de l'analyse. Cet exercice nous permet de cartographier la connaissance des organisations communautaires de façon thématique, de faire ressortir les éléments d'analyse intersectionnelle à la fois présents dans les pratiques et connaissances des organisations tout en rendant visible cette connaissance à propos des femmes les plus marginalisées. Bien que Hill Collins & Bilge dégagent six composantes intrinsèques à un cadre d'analyse intersectionnel, l'objet de cette recension documentaire réside dans la reconnaissance d'éléments d'analyse pouvant s'insérer dans une analyse intersectionnelle. Il ne nous appartient pas de déterminer si un cadre d'analyse est intersectionnel ou pas. Nous voulons plutôt mettre de l'avant les connaissances des organisations communautaires de l'imbrication des divers systèmes d'oppression et de leur influence sur les différentes réalités des femmes en situation de pauvreté.

FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur les 32 documents du corpus, 4 documents traitent des femmes en situation de handicap, dont un aborde à la fois les femmes en situation de handicap et les femmes immigrantes. Les documents portant sur les femmes en situation de handicap sont produits par les organismes suivants : l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées (2007), La Maison des femmes sourdes de Montréal (2015) et Action des femmes handicapées Montréal (2016). Ils ont été rédigés au cours des dix dernières années. Ces documents traitent des réalités des femmes handicapées ou des femmes sourdes¹ et abordent tous les thèmes suivants : la santé, la violence, le travail, la conciliation travail-famille, en soulevant la problématique de la pauvreté vécue par ces femmes. Le tableau ci-dessous présente chacun des documents ainsi que les thèmes qui y sont abordés.

¹ Il est à noter que pour les besoins de la recherche, nous avons analysé un document traitant des femmes sourdes en parallèle avec des documents traitant des femmes en situation de handicap. Cependant, nous avons pris conscience, une fois l'analyse terminée, que les femmes sourdes ne se considèrent pas nécessairement comme vivant une situation de handicap. Pour en tenir compte, nous dirons « femmes handicapées ou femmes sourdes » lorsque nous voudrions parler des deux réalités simultanément.

Document 1 : monographie qui documente et interpelle les pouvoirs publics à propos des femmes handicapées issues de l'immigration		date
<i>Une ouverture pour les femmes handicapées d'origine ethnoculturelle. L'accès et l'adéquation des services sociaux et de santé, constats et recommandations par l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées</i>		2007
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• santé • violence	• femmes immigrantes	

Document 2 : mémoire remis dans le cadre de la consultation gouvernementale <i>Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i>		date
<i>Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes par Action des femmes handicapées (Montréal)</i>		2016
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • conciliation travail-famille • santé • violence	NA	

Document 3 : rapport d'un sondage et d'une consultation menés auprès des membres de l'organisation		date
<i>Mieux comprendre les besoins des femmes sourdes et les enjeux qu'elles vivent par La Maison des femmes sourdes de Montréal</i>		2015
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• santé • violence • travail • retraite N.B. Il est fait mention de ces thèmes comme des sujets sur lesquels les membres de l'organisation aimeraient entendre parler sans que ceux-ci soient traités comme des enjeux.	• femmes immigrantes	

FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP: QUE SAVENT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES?

Le premier document produit par l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, *Une ouverture pour les femmes handicapées d'origine ethnoculturelle. L'accès et l'adéquation des services sociaux et de santé, constats et recommandations*, traite de l'accès aux services sociaux et de santé des femmes handicapées issues de l'immigration. Il s'agit d'une monographie interpellant les pouvoirs publics sur les nombreux obstacles qui affectent davantage les conditions de vie de ces femmes en raison de la conjugaison de trois facteurs de marginalisation : le genre, le handicap et l'origine ethnoculturelle.

Le second document est produit par Action des femmes handicapées (Montréal) et s'intitule *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes*. Ce mémoire déposé dans le cadre de la consultation du gouvernement québécois *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* traite des enjeux auxquels font face les femmes handicapées et de la façon dont ces enjeux influencent les rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes.

Le troisième document est produit par La Maison des femmes sourdes de Montréal et a pour titre *Mieux comprendre les besoins des femmes sourdes et les enjeux qu'elles vivent*. Il s'agit d'un compte rendu d'un sondage mené auprès des membres de La Maison des femmes sourdes de Montréal sur les enjeux et les besoins des femmes sourdes suivi d'une consultation auprès de ses membres afin d'améliorer le travail de l'organisation. Celle-ci se questionne sur des moyens pour rejoindre plus de femmes sourdes, entre autres celles de moins de 24 ans.

Les trois documents présentent des connaissances approfondies des réalités vécues par les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes. Les autrices y dépeignent cette réalité et la mettent en relation avec différents enjeux comme l'accès au travail, la violence, les stéréotypes, l'accès aux services sociaux et de santé, la conciliation travail-famille et la pauvreté. À travers ces écrits, on peut constater que les organismes connaissent très bien les impacts qu'ont les politiques et les programmes sociaux sur les femmes en situation de handicap. Tant dans la façon de présenter les enjeux que de critiquer les programmes et politiques en place, nous remarquons des éléments d'une analyse intersectionnelle dans la prise en compte de plus d'un axe de division sociale afin d'illustrer les situations vécues par les femmes handicapées ou sourdes.

QUE PEUT-ON COMPRENDRE DES PRATIQUES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUPRÈS DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Les documents produits par l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées et par l'Action des femmes handicapées sont plutôt de nature informative, ils ont pour but de sensibiliser les pouvoirs publics et de leur transmettre des recommandations afin d'améliorer les conditions de vie des femmes handicapées. On y parle très peu des pratiques des groupes eux-mêmes. Toutefois, comme les recommandations sont faites à partir des connaissances développées sur le terrain, nous pouvons en apprendre plus sur le travail des groupes, du moins sur la perspective dans laquelle s'inscrivent leurs pratiques.

Il est à noter que deux organisations qualifient leur travail d'intersectionnel et font à quelques reprises appel au terme «intersectionnalité». Action des femmes handicapées (Montréal) se présente dans son mémoire comme une organisation qui «travaille solidairement et en collaboration avec d'autres groupes, et ce, dans un cadre d'analyse intersectionnelle» (p.4). Par la production de ce mémoire, elles démontrent qu'elles sont concernées par différentes formes d'inégalités. Elles nous parlent du manque de représentation des femmes dans la culture populaire ; des femmes en général, mais surtout des femmes en situation de handicap, des communautés culturelles et de la diversité sexuelle. D'après l'organisation, ce manque de représentation les rend invisibles et ne permet pas de déconstruire les stéréotypes dont elles sont victimes.

L'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées nous parle quant à elle des pratiques dans les services sociaux et publics en santé. Les autrices portent un regard critique face à ces pratiques et soulèvent plusieurs points par rapport à l'inadéquation des services pour les femmes handicapées issues de l'immigration, telles les conditions de travail des intervenantes sociales (quotas, code d'éthique, temps d'intervention) qui ne permettent pas de répondre aux besoins des femmes handicapées immigrantes. De plus, le manque de formation des intervenantes ne les prépare ni à une intervention interculturelle ni à une problématique qui combine le fait d'être handicapée avec le fait d'être issue de l'immigration. Une formation qu'elles jugent nécessaire puisque les intervenantes, comme la population en général, ne sont pas exemptes de préjugés et de stéréotypes et qu'elles peuvent se retrouver en situation de pouvoir, avec pour conséquence possible de discriminer la personne ou de donner des réponses inadéquates et pouvant même nuire. Dans le cas d'immigrantes non francophones qui ne parlent pas l'anglais s'ajoutent des barrières linguistiques qui empêchent de communiquer des informations cruciales liées à leur santé ou encore aux

mesures et traitements auxquels elles ont droit. Un enjeu linguistique qui peut perdurer dans le cas où la voie de l'immigration est celle du parrainage. En effet, une personne qui immigré en se faisant parrainer par un ou une proche n'a pas accès à la francisation pour une période allant de trois à dix ans.

Devant les lacunes des services sociaux et de santé, l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées recommande d'être à l'écoute du milieu communautaire puisqu'il s'agit d'une source importante de connaissances terrain qui n'est pas assez mise de l'avant. À travers cette recommandation, nous comprenons que les autrices jugent les pratiques du milieu communautaire plus susceptibles de répondre aux besoins des femmes handicapées issues de l'immigration parce que plus au fait de ces réalités et moins encadrées par des structures organisationnelles rigides qui limitent l'adéquation des réponses. Étant donné que le travail auprès de ces femmes représente, comme elles le disent, une situation «à facettes multiples (intersectionnelle)» qui demande la participation d'intervenantes de différents milieux, l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées propose que les services sociaux et publics de santé établissent davantage de liens et d'espaces de concertation avec les milieux communautaires afin de mieux coordonner et adapter leurs interventions.

Le document de la Maison des femmes sourdes de Montréal est sans doute le plus éloquent en ce qui concerne les pratiques mêmes de l'organisation. Il s'agit d'une étude et d'une réflexion menées pour redynamiser l'organisme dans le but de mieux répondre aux besoins des femmes sourdes. L'organisation se demande : quels sont les besoins et enjeux des femmes sourdes? Sur quels besoins et enjeux devraient-elles travailler en priorité ? Et quelles actions devraient être entreprises par l'organisation pour travailler sur ces enjeux et ainsi répondre aux besoins identifiés par les femmes sourdes ? Les enjeux identifiés sont le travail, la santé, la lutte pour les droits, la lutte à la pauvreté et la violence faite aux femmes sourdes. À partir de ce document, nous pouvons tirer quelques conclusions quant aux pratiques de l'organisation. Nous comprenons que leur travail est centré sur une ressource d'accueil et d'accompagnement, tout en luttant contre les inégalités vécues par les femmes sourdes. Les femmes sourdes vivent différentes réalités ; on peut parler de femmes sourdes, malentendantes et devenues sourdes. Parmi elles, il y a des oralistes et d'autres qui ne communiquent qu'en langage signé. Les membres consultées semblent aussi sensibles aux réalités de l'immigration et de la racisation. Nous pouvons comprendre par le biais des enjeux discutés qu'elles sont conscientes des défis plus grands auxquels sont confrontées les femmes immigrantes ou de minorités visibles. D'ailleurs, l'organisme qui lutte pour la participation et l'accès à la société et aux services a depuis 2014 élargi sa mission en offrant des services à des femmes qui ne connaissent pas le langage des

signes québécois (LSQ). Elles accueillent des femmes qui s'expriment en *American sign language* (ASL) et peuvent communiquer en français avec les personnes et les organismes qui collaborent avec les femmes et la culture sourde de la grande région de Montréal. Lors de cette consultation, les membres se questionnent sur les stratégies pour rejoindre les jeunes femmes de moins de 24 ans et les femmes en dehors de la ville ; deux populations moins présentes au sein de l'organisation. À partir de cette démarche de consultation participative auprès de ses membres, nous pouvons déduire que la Maison des femmes sourdes a des pratiques démocratiques puisqu'elle demande directement aux principales concernées ce dont elles ont besoin et ce sur quoi le travail de l'organisation devrait porter.

ÉLÉMENTS D'UNE ANALYSE INTERSECTIONNELLE DE LA PAUVRETÉ

À la lecture de ces documents, nous apprenons que les femmes en situation de handicap se retrouvent parmi les plus pauvres au Québec. D'après les trois organisations qui ont produit ces documents, le genre combiné au fait de vivre avec un handicap ou encore avec de la surdité n'est pas étranger au fait qu'une grande proportion de ces femmes vit dans la pauvreté. L'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées est au fait de différents facteurs qui différencient les conditions de vie et c'est d'ailleurs sur cette connaissance que l'organisme tire ses origines. L'organisme a été créé afin de répondre aux besoins d'une population pour qui le handicap conjugué à l'immigration marginalise de façons particulières. Même si l'organisation travaille à la fois avec les hommes et les femmes, elle adopte une analyse différenciée des genres comme le démontre un document qui s'intéresse au genre comme déterminant dans la précarisation des personnes immigrantes handicapées. Selon l'organisation, le fait d'être issue de l'immigration peut compliquer une situation de handicap et rendre économiquement plus vulnérable. Dans ce document, les autrices décortiquent finement les facteurs de précarisation jusqu'à distinguer les statuts d'immigration et les bases sur lesquelles les femmes sont arrivées au Québec. Ainsi, une femme handicapée émigrée sur la base d'un statut de réfugiée d'un pays où elle n'a pas eu accès à l'éducation en raison de son genre ou de sa classe sociale se retrouve avec des obstacles encore plus grands à surmonter en vue de son intégration sociale qu'une femme handicapée immigrante reçue sur la base de sa compétence professionnelle. Les femmes immigrantes rencontreront peut-être les mêmes barrières linguistiques et d'adaptation culturelle et seront, tout comme des femmes en situation de handicap nées ici, victimes de préjugés et plus susceptibles d'être violentées. Toutefois les femmes réfugiées et peu scolarisées le seront dans une probabilité plus grande et

auront moins accès aux moyens pour assurer leur défense. Les autrices nous disent qu'il est nécessaire de considérer la combinaison entre les statuts d'immigration plus précaires (par exemple réfugiée ou parrainée), la situation de handicap et le genre afin de répondre aux besoins de ces femmes, besoins qu'elles qualifient d'intersectionnels. D'après l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, il faut avoir cette perspective intersectionnelle dans les services sociaux et de santé ainsi que dans les politiques qui les encadrent afin de donner une réponse adéquate à ces femmes, leur permettant de bénéficier de la même qualité de vie que tous et toutes.

À l'instar de l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, Action des femmes handicapées (Montréal) aborde dans son mémoire déposé au Secrétariat à la condition féminine des thèmes similaires au sujet de l'accès aux services sociaux et de santé, toutefois dans une perspective moins ciblée, centrée sur les rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes en général. Elle souligne que l'écart entre les hommes et les femmes est encore plus grand lorsqu'on est une femme en situation de handicap. Les autrices apportent des recommandations afin de pallier aux inégalités hommes-femmes qui touchent à l'accessibilité, non seulement l'accès physique à des lieux et des services, mais aussi l'accès à des lieux de pouvoir et de décision. Selon elles, le manque d'accessibilité tant physique que social empêche les femmes en situation de handicap de faire entendre leurs voix et ainsi contrer les inégalités sociales.

D'après la Maison des femmes sourdes de Montréal, les personnes sourdes se retrouvent plus souvent en situation de pauvreté et à plus forte raison lorsqu'elles sont des femmes. Dans leur document de consultation qui date de 2015, les autrices rapportent que parmi les femmes sourdes qui ont répondu à leur sondage, 45% gagnaient moins de 20 000\$ /année. Ces faibles revenus peuvent être expliqués par différentes raisons. Les autrices avancent que les femmes sourdes ont plus de difficulté à accéder au travail et se demandent si l'audisme et la discrimination en matière d'accès au travail en sont responsables. Sans directement parler d'intersectionnalité, nous pouvons lire que l'organisation tient compte des différences et d'une multiplicité de réalités. Elle reconnaît entre autres les difficultés supplémentaires des femmes immigrantes si elles ne maîtrisent pas le LSQ, l'ASL, l'anglais ou le français pour avoir accès aux réseaux communautaires et aux services publics et qu'elles sont celles qui vivent le plus de précarité.

La pauvreté est définitivement au cœur des luttes de ces trois organisations et est une conséquence des discriminations non seulement de genre, mais grandement amplifiées par une situation de handicap. L'accessibilité que ce soit à des lieux physiques

ou des lieux de pouvoir leur est limitée en raison de barrières structurelles qui empêchent l'inclusion, mais aussi de stéréotypes et de préjugés qui entraînent des formes de violence à la fois psychologique, physique et sexuelle. Des formes de violence plus présentes et un accès encore plus limité dans le cas des femmes en situation de handicap et issues de l'immigration. Nous pouvons avancer que les trois documents répertoriés comportent des éléments d'analyse d'intersectionnelle dans leurs discours. Le concept, même s'il n'est pas explicitement nommé dans tous les documents, est abordé et la pauvreté y est présentée comme le fruit d'inégalités causées par des discriminations structurelles qui les défavorisent, non seulement économiquement, mais également politiquement et culturellement. Même si les pratiques ne sont abordées que de façon indirecte, nous pouvons y percevoir une perspective intersectionnelle, ne serait-ce à travers le fait que la multiplicité des réalités des femmes est prise en compte. Aussi différents enjeux se conjuguent et mettent en lumière des conséquences différentes sur les conditions de vie des femmes handicapées. Cette présence d'éléments propres à une analyse intersectionnelle est sans doute reliée à la mission même de ces organisations nées d'une prise de conscience des réalités particulières des femmes, des personnes issues de l'immigration (dans le cas de l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées) et de la volonté des personnes en situation de handicap de s'organiser, de faire valoir leurs droits et d'obtenir des réponses adaptées à leurs besoins.

FEMMES IMMIGRANTES

La littérature produite par les organismes communautaires sur les femmes immigrantes est la plus abondante de ce corpus. Sur un total de 32 sources, nous avons six documents qui traitent spécifiquement des femmes immigrantes et deux autres qui ont pour sujet la reconnaissance des acquis et des compétences des femmes immigrantes, thème spécifique qui sera traité dans la seconde partie de la recension documentaire sous le thème «travail». Un des documents qui traite à la fois des femmes immigrantes et des femmes handicapées a été analysé dans la section précédente.

Les organisations qui ont pour mission de travailler avec les personnes immigrantes comme la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et Action Travail des Femmes (ATF) ont rédigé plus d'un document. Les huit documents sur les femmes immigrantes sont produits par quatre organismes: Action travail des femmes (8 documents dont un document en collaboration avec la Fédération des femmes du Québec), Table de concertation des

organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (2 documents), Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (1 document) et Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées (1 document analysé dans la section précédente). Tous ces documents ont été rédigés au cours des dix dernières années.

Document 1 : rapport de recherche		date
<i>Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec: rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)</i>		2012
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • conciliation travail-famille • santé • violence	• femmes en situation de handicap • femmes lesbiennes	

Document 2 : guide d'information et de formation		date
<i>Guide d'information et de formation. Réalités et besoins des femmes immigrées et racisées et ressources destinées aux femmes du Québec par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)</i>		2013
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • santé • violence	• femmes lesbiennes • femmes aînées	

Document 3 : mémoire déposé au gouvernement		date
<i>Pour un accès égal des femmes et des hommes immigrés aux mesures de francisation et d'intégration par le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAÉFIRQ)</i>		2013
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • violence	NA	

Document 4 : guide d'information		date
Guide d'information sur l'accès à l'égalité en emploi par Action travail des femmes		2013
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • santé • violence	• femmes en situation de handicap • femmes autochtones	

Document 5 : vidéo de séance de commission parlementaire		date
Vidéo Assemblée nationale, séances des commissions. Audition - Action Travail des femmes (ATF) et Fédération des femmes du Québec (FFQ) sur la reconnaissance de l'immigration féminine et de ses particularités		2011
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • conciliation travail - famille	NA	

FEMMES IMMIGRANTES: QUE SAVENT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES?

Le *Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec: rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées* (2012) de la TCRI est un projet de recherche qui donne la parole aux femmes immigrantes et racisées pour qu'elles présentent elles-mêmes leurs expériences et vécus afin de mieux cerner leurs besoins et leurs réalités, au-delà des études statistiques. La TCRI en se basant sur des données du recensement de Statistiques Canada de 2009 avance que les personnes immigrantes, hommes et femmes confondus, sont plus défavorisées sur le marché du travail, et ce, au Québec plus qu'ailleurs au Canada. De plus, les femmes immigrantes seraient encore moins présentes sur le marché du travail que les hommes dans la même situation. La TCRI est au fait des portraits dressés dans la littérature portant sur la participation au marché du travail des femmes immigrantes et racisées. Elle met en doute quelques études sur le sujet selon lesquelles des raisons "culturelles" expliqueraient un taux plus faible de participation des femmes immigrantes au marché du travail. Les études de Liebig (2009), Birkelund, Mastekaasa et Zorlu, (2008), Kilolo-Malambwe (2011) (dans TCRI, 2012) avancent en effet que cette faible présence découlerait des mentalités traditionnelles des pays d'origine voulant que ces femmes demeurent à la maison pour s'occuper des enfants. Pour la TCRI, qui a donné la parole à 207 femmes immigrées et racisées dans une tournée à travers sept régions du Québec, le faible taux de présence

des femmes immigrantes sur le marché du travail s'expliquerait plutôt par des obstacles structurels. Ces obstacles structurels sont notamment le manque de ressources pour garder les enfants, un accès limité à la francisation, l'exigence d'une expérience de travail québécoise et une non-reconnaissance de la formation et de l'expérience acquises dans leur pays d'origine. Dès lors, ces femmes occuperaient un rôle plus traditionnel, non pas en raison de leur mentalité, mais plutôt parce que ces obstacles structurels les y contraignent.

Le deuxième document de la TCRI Guide d'information et de formation. Réalités et besoins des femmes immigrées et racisées et ressources destinées aux femmes du Québec (2013) fait quant à lui l'analyse des politiques qui concernent les personnes immigrantes et des programmes sociaux auxquels elles ont accès. Ces analyses sont présentées à l'aide de tableaux qui nous montrent pour chaque statut l'accès ou les limitations. Ce document a pour but de mettre en commun les ressources de deux grands acteurs communautaires qui interviennent habituellement de façon séparée selon leur expertise, soit les organismes du secteur communautaire de l'immigration et les groupes de femmes. Ces ressources ont aussi pour but de promouvoir des interventions dans le respect de ce que sont ces femmes et de leur trajectoire de vie.

Action travail des femmes (ATF), comme son nom l'indique, a pour mission l'intégration socio-économique des femmes et lutte pour l'abolition des discriminations auxquelles font face les femmes dans le monde du travail. Cette organisation a produit quatre documents qui traitent des femmes immigrantes. Un des documents est une vidéo d'une audition à l'Assemblée nationale, dans laquelle ATF et la Fédération des femmes du Québec (FFQ) prennent la parole dans le but d'informer l'Assemblée nationale des obstacles spécifiques auxquels les femmes immigrantes sont confrontées dans leur parcours vers l'emploi et de leurs conséquences sur leur intégration à la société québécoise. Ce contenu, préparé en collaboration avec la FFQ, a été présenté lors des commissions provinciales *Relation avec le citoyen* en 2011. Cette rencontre politique vise à faire reconnaître les réalités vécues par les femmes immigrantes et dont sont témoins les groupes de femmes du milieu communautaire tout en soulevant les lacunes des politiques d'immigration et d'intégration. La présentation et les réponses données à l'Assemblée nationale tentent de rendre visible la discrimination systémique invisible vécue par des femmes due à l'imbrication de deux systèmes d'oppression : genre et nationalité. Les points soulevés par la présentation des groupes recourent de près le *Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec : rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées*, à savoir : il y a une surreprésentation des femmes dans les statuts d'immigration précaires et celles-ci se retrouvent dans un cercle vicieux qui rend leur intégration extrêmement difficile. Par exemple, dans le cas

où des femmes émigrent par la voie du parrainage, elles sont considérées comme des personnes à charge dépendantes d'un parrain et n'ont pas accès aux mesures qui pourraient faciliter leur intégration, telle que l'aide sociale ou la francisation. Pour celles dont le statut leur permet de travailler, une non-reconnaissance des diplômes et des compétences les pousse à occuper des emplois déqualifiés avec de bas salaires. Pour les mères qui voudraient intégrer le marché du travail, un manque de ressources en garderie leur rend l'accès au travail plus difficile. Tous ces éléments, comme le rapporte la TCRI, ont des conséquences émotionnelles et psychologiques sur ces femmes et entraînent un isolement d'autant plus grand que les liens sociaux initiaux ont été perdus du fait d'émigrer. ATF affirme que certaines initiatives en place sont bonnes (comme la volonté politique de diriger 50% des travailleuses vers leurs champs de compétence), mais trop peu de ressources sont investies, et il n'y a pas de prise en compte des réalités qui nuisent à l'accès au marché du travail, comme la charge domestique et familiale des femmes.

Ces points sont aussi soulevés dans le *Guide d'information sur l'accès à l'égalité en emploi* (2013) produit par ATF deux années après la présentation à l'Assemblée nationale. Ce guide a pour but de faire prendre conscience des réalités vécues par les femmes dans une démarche d'accès à l'emploi. Il soulève des enjeux qui touchent les femmes en général et s'intéresse ensuite aux discriminations systémiques rencontrées par les femmes immigrantes et racisées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap. Les discriminations systémiques y sont définies comme une culture qui entretient des stéréotypes et des préjugés inconscients envers un groupe discriminé et qui se manifeste à travers les critères d'embauche, les banques de candidature, les tests de sélection et des questions interdites. À la lecture, on peut conclure que l'objectif est de diffuser de l'information sur l'accès des femmes en emploi en pointant différentes discriminations vécues par celles-ci, en informant sur les lois, les programmes, les pratiques et les mesures existantes et en proposant des conseils pour la recherche d'emploi, le respect des droits et le dépôt de plainte. Ce document comporte des éléments d'une perspective intersectionnelle puisqu'il tient compte d'enjeux qui sont spécifiques aux femmes immigrées et racisées, aux femmes autochtones et aux femmes en situation de handicap.

La thématique du travail est aussi abordée par le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ) sous l'angle de la francisation. Le RAFIQ a produit un mémoire à propos du projet de loi No 14 modifiant la Charte de la langue française et un certain nombre de lois et de règlements. Ce mémoire intitulé *Pour un accès égal des femmes et des hommes immigrés aux mesures de francisation et d'intégration* (2013) traite, comme son nom l'indique, des différents facteurs qui font en

sorte que l'accès à la francisation est influencé par des inégalités entre les hommes et les femmes et peut conséquemment amplifier ces rapports inégaux puisque la francisation est un facteur important de l'intégration sociale et économique des femmes. Le RAFIQ insiste sur les réalités des femmes immigrées vivant avec des revenus plus faibles et dans un état de dépendance. Tout comme la TCRI et Action Travail des Femmes, le RAFIQ rappelle que les femmes immigrantes représentent le groupe dont le taux d'activité sur le marché du travail est le plus faible et recourt au même triptyque que la TCRI: Langue-Travail-Garderie pour montrer que celles qui présentent des difficultés en matière de maîtrise de la langue française sont plus susceptibles de se retrouver dans une situation économiquement précaire. De plus, le RAFIQ soulève que le niveau de français atteint par les personnes immigrantes suivant le programme de francisation gouvernemental est bien souvent jugé insuffisant par les femmes elles-mêmes et par les employeurs.

QUE PEUT-ON COMPRENDRE DES PRATIQUES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUPRÈS DES FEMMES IMMIGRANTES ?

En donnant la parole aux femmes qui vivent un processus d'immigration et d'intégration à une nouvelle société, la TCRI développe une connaissance terrain qui lui permet d'identifier des pistes d'action. Le document se termine avec des recommandations découlant des principaux enjeux identifiés par les femmes rencontrées.

Dans son second document, Guide d'information et de formation. Réalités et besoins des femmes immigrées et racisées et ressources destinées aux femmes du Québec, la TCRI construit sur la connaissance acquise lors du projet sur les femmes immigrantes et racisées et tente de faire le pont entre différentes ressources pour les femmes immigrantes. Ce document est un guide d'information à l'intention des intervenantes dans lequel sont mises en commun les ressources de deux grands acteurs du milieu communautaire, qui interviennent habituellement de façon séparée : les organismes en immigration et les organismes du mouvement des femmes. Il vise à faire connaître le travail et les ressources que chacun offre afin de mieux orienter les personnes, mais aussi à ouvrir la porte à certaines collaborations entre ces groupes pour répondre de façon plus concertée aux besoins des femmes immigrantes. Comme le précise la TCRI, les femmes immigrantes subissent des discriminations systémiques dues aux influences croisées de leur genre et de leur statut migratoire. Un statut migratoire qui selon les conditions imposées influence aussi les possibilités d'autodétermination de la personne. Par exemple, une personne demandeuse d'asile a un accès plus limité aux

ressources d'intégration qu'une personne immigrante reçue première requérante. Ce document amène non seulement les deux milieux d'intervention à collaborer entre eux, mais aussi à envisager les enjeux auxquels font face les femmes immigrantes dans une perspective qui prend en compte genre et statut migratoire. En effet, une femme immigrante rencontre des difficultés particulières que les organismes du mouvement des femmes doivent connaître. Et le fait d'être femme a des impacts différents sur le parcours migratoire et le processus d'intégration à une société d'accueil. S'ajoute à cela des statuts d'immigration qui précarisent davantage tels que le parrainage et le statut de réfugiée. Ces femmes aux statuts d'immigration précaires peuvent aussi être victimes de violence conjugale ou avoir des traumatismes dus à des violences vécues dans leur pays d'origine. Des réalités qui sont également soulevées par l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, de là leur volonté de lever les barrières à l'accessibilité aux services d'aide psychologique aux femmes immigrantes handicapées. Ainsi pour la TCRI, il est crucial que les intervenantes des milieux de l'immigration et des groupes de femmes prennent conscience des croisements entre immigration et genre afin de répondre adéquatement aux femmes immigrantes.

Le *Guide d'information sur l'accès à l'égalité en emploi* produit par ATF est une ressource pour les femmes immigrantes, autochtones et en situation de handicap qui leur permet tout d'abord de prendre conscience des problèmes structurels qui limitent leur accès à l'emploi et des programmes existants pour contrer ces limitations structurelles. Il s'agit d'un outil essentiellement informatif qui vise à faire connaître aux femmes, qu'elles soient immigrantes et racisées, autochtones ou en situation de handicap, leurs droits et à les faire respecter. Ce guide reflète d'une certaine façon les pratiques de l'organisation qui est à la fois un service d'information, de vulgarisation, de référence et qui lutte activement contre la discrimination en emploi.

En ce qui concerne les pratiques du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec, elles sont semblables à celles d'ATF et de la TCRI, centrées sur la défense de droits des personnes immigrantes et racisées, plus particulièrement ceux des femmes. Ce réseau réclame une analyse différenciée selon les sexes sur différents enjeux qui touchent les femmes immigrantes et racisées ainsi qu'une analyse féministe.

ÉLÉMENTS D'UNE ANALYSE INTERSECTIONNELLE DE LA PAUVRETÉ

Ces documents traitent de la pauvreté de façon indirecte en exposant les inégalités dans l'accès au marché du travail. Ce qui ressort du projet de la TCRI donnant la parole à 207 femmes immigrantes et racisées se rapporte davantage aux obstacles à

l'intégration socio-économique de ces femmes qu'aux réalités de précarité qu'elles vivent. La plupart sont des femmes scolarisées et plusieurs d'entre elles étaient socioéconomiquement intégrées dans leur société d'origine. Elles vivent donc au Québec un recul par rapport à leur statut dû à différentes discriminations structurelles qui les désavantagent face à des travailleurs et travailleuses d'origine québécoise. La question du travail et des discriminations qui rendent plus difficile l'accès au travail des femmes immigrantes, racisées, en situation de handicap ou autochtones sont aussi les enjeux principaux abordés par Action Travail des Femmes. Le non-accès au travail ou encore un accès qui se limite à des emplois déqualifiés et peu rémunérés contribuent à placer ou à maintenir ces femmes dans des situations économiquement précaires. La francisation est aussi amenée comme un obstacle à l'amélioration des conditions de vie des femmes immigrantes en raison de conditions non adaptées à leurs réalités. L'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, en abordant l'accessibilité à des services sociaux et de santé, traite quant à elle de la vulnérabilité de façon plus générale, et ce, en dehors de la thématique du travail.

Dans tous les documents, nous remarquons des éléments d'une analyse intersectionnelle dans l'appréhension des différents enjeux traités, mais sans que l'intersectionnalité ne soit explicitement nommée. Même si dans cette section, nous nous sommes tenues aux documents ayant pour thème principal les femmes immigrantes, nous retrouvons dans ce corpus d'autres documents dans lesquels il est question des réalités des femmes immigrantes, tantôt croisées avec celles des femmes en situation de handicap ou des femmes lesbiennes. La TCRI aborde également la question des femmes racisées de deuxième génération, qui malgré un vécu spécifique, sont aussi confrontées à des obstacles à l'accès à l'emploi et à un logement provenant de préjugés et de stéréotypes communs avec les femmes immigrantes de première génération. La TCRI s'intéresse aussi aux difficultés accrues des femmes immigrantes ou racisées non francophones et victimes de violence, à ces réalités combinées qui peuvent agir tels des facteurs amplifiant leur vulnérabilité. Les trois organisations productrices de ces documents démontrent par leurs écrits et leur intervention à l'Assemblée nationale une compréhension de la complexité de l'enjeu de l'immigration qui tient compte de la dynamique des rapports inégalitaires entre les genres.

FEMMES MONOPARENTALES

Quatre documents traitant des femmes monoparentales ont été analysés. Les quatre documents traitent des thèmes suivants : la pauvreté et l'austérité, la conciliation travail-famille, la violence, le logement et le travail. Certains abordent la

thématique de la santé. Ces documents ont été rédigés sur une période de six ans entre 2011 et 2016.

Document 1 : mémoire déposé à la ministre responsable de la Condition féminine		date
<i>L'austérité : un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes!</i> par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)		2016
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• pauvreté et austérité • travail • conciliation travail - famille • santé	NA	

Document 2 : mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens		date
<i>Femmes et monoparentalité agir sur la pauvreté pour atteindre l'égalité !</i> par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)		2011
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • conciliation travail-famille • santé • violence	NA	

Document 3 : rapport de recherche		date
<i>Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance-emploi</i> par le Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF)		2012
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• travail • conciliation travail-famille • santé • violence	• femmes immigrantes • femmes autochtones • femmes lesbiennes	

Document 4 : analyse de besoin pour une demande de subvention		date
Community Assessment Report for Women in Difficulty in Montreal par Logifem		2012
Thèmes abordés	Aborde aussi	
• violence • logement	• femmes immigrantes	

FEMMES MONOPARENTALES: QUE SAVENT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES?

Deux documents ont été rédigés par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et sont des mémoires déposés lors de consultations gouvernementales. Un mémoire intitulé *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes* (2011) a été présenté à la Commission de relation aux citoyens et un second mémoire qui a pour titre *L'austérité : un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes !* (2016) a été présenté à la ministre responsable de la Condition féminine. Publiés à cinq années d'intervalle, les documents soulèvent des points très semblables quant aux réalités des femmes monoparentales, aux inégalités hommes-femmes et à l'impact des politiques et programmes sociaux sur les conditions de vie des femmes monoparentales. Les recommandations présentes dans les deux mémoires démontrent une compréhension fine de la relation entre les politiques et programmes gouvernementaux et les réalités des femmes monoparentales. Nous pouvons supposer que les connaissances terrain de la FAFMRQ ont été générées au sein des différentes organisations membres qu'elle représente et que ce sont ces connaissances qui leur permettent d'évaluer l'adéquation des politiques et programmes aux réalités des femmes monoparentales auprès desquelles elles interviennent. En effet, ces politiques et programmes touchent à différentes sphères de la vie des femmes monoparentales et impactent de manière directe ou indirecte leurs conditions de vie. Ces programmes et politiques concernent entre autres, l'aide sociale, le droit à la famille, la fiscalité, le logement, la hausse de tarif d'Hydro-Québec, le coût de la vie, le programme de service de garde et le rôle du Conseil du statut de la femme.

La FAFMRQ construit son argumentaire avec des statistiques à propos des familles monoparentales au sein de la société québécoise qu'elle tire de l'Institut statistique du Québec et recourt à d'autres études sur l'impact de la hausse du coût de la vie. Dans le document de 2016, l'organisation développe un argumentaire qui

démontre comment les mesures d'austérité affectent plus durement les femmes, et plus durement encore les femmes monoparentales. Elle décrit les façons dont les coupures dans les programmes sociaux et les hausses de tarif produisent des effets qui nuisent à l'égalité entre les hommes et les femmes avec un impact encore plus grand sur des femmes déjà fragilisées économiquement comme peuvent l'être les femmes monoparentales. Dans le document de 2011, une perspective sociologique et féministe du monde du travail et de la société actuelle ancrée dans le capitalisme est explicitée. La FAFMRQ ancre la question des femmes monoparentales dans un contexte de rapports inégaux entre les hommes et les femmes, ce qui l'amène à proposer dans son mémoire une première recommandation qui consiste à faire la promotion de modèles et comportements égalitaires.

Un troisième document est rédigé par le Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF, 2012). Il s'agit d'un rapport détaillé qui rend compte d'une recherche menée auprès de 44 femmes monoparentales éligibles aux programmes de réinsertion socioprofessionnelle. L'étude vise à identifier « les principaux obstacles à leur insertion sur le marché du travail ainsi que leurs besoins de services d'aide pour y accéder » (p.15). L'étude s'intéresse aussi au point de vue des intervenantes auprès de femmes monoparentales. Ce projet de recherche se penche spécifiquement sur les femmes monoparentales qui ne participent pas aux programmes d'intégration de l'organisation dans l'optique d'ajuster leurs approches, leurs pratiques et leurs services afin de rejoindre ces femmes. L'enquête donne la parole aux mères monoparentales qui vivent à Montréal. Le SORIF tente de rejoindre des participantes susceptibles de représenter une diversité de réalités et recrute des femmes selon les caractéristiques suivantes : femmes immigrées récemment (moins de 5 ans), femmes immigrées il y a plus de 5 ans, femmes autochtones et femmes présentées comme ayant une structure aggravante de monoparentalité qui s'avèrent être des Québécoises blanches francophones². L'étude a aussi tenté un deuxième recrutement afin de rejoindre au moins une femme monoparentale lesbienne. Dans son rapport de recherche, le SORIF répertorie de nombreux obstacles présentés sous forme de neuf

² Les femmes dites avec une structure aggravante de monoparentalité (SAM) sont définies comme des femmes pour qui des facteurs compliquant leur situation de monoparentalité se conjuguent : être cheffe de famille monoparentale depuis plus de 5 ans, avec un ou des enfants avec des troubles de comportement, avoir un faible niveau de scolarité, ne pas maîtriser l'anglais, avoir été plus longtemps sur l'assistance emploi, être endettée et avoir de mauvaises conditions de santé physique et psychologique.

orientations qui reflètent la nature des obstacles. Ces orientations touchent aux enjeux suivants: les qualifications professionnelles et la scolarité ; les rapports inégaux entre les sexes ; les mesures de conciliation emploi/études/vie personnelle et familiale ; la qualité de l'emploi, la situation économique, la rémunération ; la discrimination des femmes à l'embauche ; la discrimination raciale et religieuse ; les autres discriminations et obstacles: la classe sociale, les programmes ciblés, les problèmes de santé, la lesbophobie et l'apparence ; la charge familiale ; les caractéristiques personnelles: confiance en soi, problèmes de santé physique ou mentale.

Les points de vue recueillis auprès des intervenantes par le SORIF réitèrent les mêmes obstacles identifiés par les femmes monoparentales, à la différence près qu'elles ne leur accordent pas la même importance. Les intervenantes mettent l'accent sur les rapports inégaux entre les hommes et les femmes qui sont pour elles à la source des principaux obstacles à l'intégration au travail de ces femmes puisqu'ils placent les femmes comme principales responsables des enfants. Les intervenantes n'ont pas non plus abordé les discriminations liées à la classe sociale ou aux fragilités psychologiques comme les ont abordées les mères monoparentales. Elles ont parlé d'un «manque d'information, du manque d'accessibilité aux ressources d'aide et des lacunes de certains programmes » (p.93), ce qui n'a pas été mentionné par les femmes monoparentales.

Le dernier document est une analyse des besoins des femmes monoparentales qui nécessitent de l'hébergement de transition. Produit par l'organisme Logifem, *Community Assessment Report for Women in Difficulty in Montreal* (2012), vise à évaluer les besoins en hébergement des femmes monoparentales à Montréal et les ressources du quartier Petite-Bourgogne. Cette analyse de besoins s'inscrit dans le contexte d'un projet de logements transitoires destinés aux femmes monoparentales. Elle s'intéresse plus particulièrement aux femmes monoparentales en difficultés. Logifem présente dans ce document une connaissance chiffrée de la pauvreté à Montréal et fait appel à des statistiques sociodémographiques de la Ville de Montréal pour justifier sa proposition de projet. L'organisation démontre qu'elle possède aussi une connaissance terrain de la population auprès de laquelle elle intervient, soit les femmes en difficultés qui nécessitent un hébergement de façon temporaire ou à plus long terme. Logifem reconnaît que parmi ces femmes, les mères ont des besoins spécifiques et connaissent des situations de pauvreté particulières. Elles sont témoins des difficultés spécifiques des femmes avec enfants en centre d'hébergement, comme l'arrimage de l'horaire des enfants avec celui du refuge, la discipline des enfants en communauté et l'isolement. L'analyse de besoins se concentre sur les éléments à considérer dans la création de logements transitoires de même que

sur les façons dont cette nouvelle ressource pourrait être en lien avec les ressources déjà existantes dans le quartier dans le but de bien y intégrer leur projet.

QUE PEUT-ON COMPRENDRE DES PRATIQUES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUPRÈS DES FEMMES MONOPARENTALES ?

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec joue un rôle de représentation et de lutte afin de mettre sur pied ou de préserver des mesures sociales qui permettent une qualité de vie aux familles monoparentales et recomposées. Ce travail l'amène à demeurer au fait des réalités des femmes monoparentales afin d'identifier ce qui contribue à améliorer leurs conditions de vie. Ce travail l'amène à demeurer au fait des réalités des femmes monoparentales afin d'identifier ce qui contribue à améliorer leurs conditions de vie. Ses pratiques sont donc centrées sur la défense de droits auprès de différentes instances. Ce qui fait en sorte que ses interventions ont pour but de recommander des actions à entreprendre en termes de modification et d'amélioration de politiques et de programmes sociaux plus qu'à intervenir directement auprès des femmes monoparentales en situation de pauvreté. L'organisation travaille ainsi sur des enjeux parmi les thèmes identifiés dans les documents recensés tels que la conciliation travail-famille-étude, l'austérité et la lutte à la pauvreté.

Les pratiques du SORIF sont quant à elles axées sur l'insertion socioprofessionnelle des femmes. L'organisation s'intéresse aux femmes monoparentales sachant que différents facteurs en lien avec leurs responsabilités parentales les tiennent davantage à l'écart du marché du travail que d'autres femmes. L'objectif de leur recherche est ainsi d'adapter les services aux besoins particuliers des femmes en leur donnant la parole pour qu'elles dépeignent elles-mêmes leur réalité. Cet objet de recherche démontre par le fait même une reconnaissance des enjeux spécifiques liés au fait d'être à la fois femme et monoparentale dans un processus d'insertion socioprofessionnelle. Une perspective qui a quelque chose d'intersectionnel même si le document ne mentionne pas explicitement avoir une telle approche. Nous remarquons aussi que les intervenantes interrogées identifient des défis supplémentaires à l'insertion socioprofessionnelle pour les femmes monoparentales qui sont autochtones, lesbiennes, néo-Québécoises, réfugiées ou « des femmes mises à pied après plusieurs années de service pour une même entreprise » (p.94).

Par la production d'une analyse de besoins, Logifem cherche à démontrer à un organisme subventionnaire canadien l'adéquation de ses pratiques avec son milieu et la

population qu'elle dessert. Dans son document, Logifem parle de son approche d'intervention comme une démarche de développement de l'empowerment des résidentes fondée sur le développement de leur autonomie et leur indépendance. L'organisation souhaite que ses interventions aient un effet durable par le biais de ce projet de logement transitoire en faisant en sorte que les femmes soient en meilleur état à leur sortie qu'à leur entrée.

ÉLÉMENTS D'UNE ANALYSE INTERSECTIONNELLE DE LA PAUVRETÉ

Selon la FAFMRQ, les femmes monoparentales sont parmi les plus pauvres au Québec. Les statistiques indiquent qu'une grande proportion de familles monoparentales, surtout celles dirigées par des femmes, se retrouve en situation de pauvreté. Ces situations de pauvreté vécues par les femmes monoparentales sont pour la FAFMRQ un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les deux mémoires font différents liens entre de multiples enjeux qui affectent particulièrement les femmes monoparentales sans toutefois discuter de différents facteurs de marginalisation qui pourraient rendre plus vulnérables certaines femmes monoparentales, comme le fait d'être immigrante ou en situation de handicap. Les autrices y présentent les femmes monoparentales comme un tout. Cela dit, l'organisation précise qu'elle collabore avec le Groupe des 13³ et qu'elle leur laisse partager leur expertise quant aux différentes réalités que peuvent vivre les femmes. Elle reprend d'ailleurs leurs mots en disant lutter pour l'égalité de toutes les femmes. De plus, l'organisation se dit engagée dans des actions de lutte à la pauvreté et décrit son approche comme étant systémique. Elle parle d'une organisation du temps de travail pensée en dehors du modèle capitaliste. Même si la FAFMRQ ne fait pas allusion aux personnes immigrantes, handicapées et autochtones, nous pouvons constater dans ses recommandations une perspective de justice sociale qui pourrait également contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Logifem démontre également une approche globale dans leur compréhension de la pauvreté puisqu'elle décrit dans son analyse de besoins son intention d'intervenir sur plusieurs enjeux à la fois. Logifem mentionne aussi les femmes immigrantes

³ Le Groupe des 13 est une coalition formée de groupes de femmes, de regroupements et de tables de groupes de femmes. Ce groupe a collaboré à quelques reprises pour produire des mémoires destinés au gouvernement lors de consultation sur des politiques sociales.

monoparentales comme pouvant rencontrer des difficultés particulières entraînant un besoin d'hébergement transitoire. L'organisme précise que la pauvreté et les dépendances aux substances représentent pour les femmes monoparentales en difficultés les plus grands obstacles à surmonter. La dynamique entre monoparentalité et pauvreté fait en sorte qu'il est encore plus difficile d'améliorer ses conditions de vie parce qu'être monoparentale rend très difficile un retour à l'éducation ou au travail et condamne donc à de faibles revenus.

Contrairement à ce qui a été vu précédemment concernant le thème du travail, le document du SORIF aborde la question du travail comme n'étant pas nécessairement une solution à la sortie de pauvreté. En effet, les femmes monoparentales rencontrées présentent un point de vue critique par rapport à des emplois qui n'améliorent pas nécessairement leur qualité de vie. Le salaire minimum pour les femmes monoparentales qui reçoivent de l'assistance-emploi les garde en situation de pauvreté puisqu'il n'est pas suffisant pour éponger les coûts que peuvent entraîner l'emploi, comme le service de garde et le transport sur les lieux de travail. De plus, le fait de recevoir un salaire, même minimum, fait en sorte qu'elles ne peuvent plus déduire les frais couverts par l'assistance-emploi en ce qui a trait aux médicaments, aux lunettes, aux soins dentaires et à l'augmentation de loyer si elles vivent en logement social. Certaines femmes rencontrées concluent qu'un travail à petit revenu ne vaut pas la peine puisqu'il implique moins de temps avec les enfants et moins de qualité de vie tout en ajoutant du stress.

Certains recoupements dans les connaissances des différents groupes peuvent être faits entre autres en ce qui concerne la question du rôle traditionnel attribué aux femmes. Tout comme il a été soulevé à propos des femmes immigrantes, le rapport du SORIF mentionne que le retour au rôle traditionnel de la femme chez les femmes immigrantes est dû à l'absence de réseau social pour les soutenir dans une conciliation travail-famille-études.

En ce qui concerne les femmes immigrantes monoparentales, les mêmes obstacles sont identifiés par le SORIF et par Action Travail des Femmes, soit la reconnaissance des diplômes, l'accès à la francisation pour les femmes immigrantes, la liste d'attente pour avoir une place en francisation, le manque de ressources en garderie, la déqualification, la non-reconnaissance des acquis et des compétences et l'exigence d'une expérience locale, sans compter la perte des liens tissés dans le pays d'origine conjuguée à l'absence du père, autant de facteurs qui font obstacle à l'insertion socioprofessionnelle.

D'AUTRES RÉALITÉS DE FEMMES : AUTOCHTONES, LESBIENNES ET ÂÎNÉES

Cette recension documentaire a d'abord pour but de cibler trois types de réalités : une situation de handicap, l'immigration et la monoparentalité qui combinées au fait d'être une femme influencent les conditions de vie de différentes façons. Toutefois, comme cette analyse s'intéresse à l'intersectionnalité, nous ne pouvons écarter d'autres réalités de femmes qui ont été abordées dans les textes recensés. Les textes ont aussi parlé des femmes âgées, des femmes autochtones, et des femmes lesbiennes comme étant, et ce, de façon spécifique, vulnérables à la pauvreté.

Parmi tous les documents recensés, un seul correspondant à nos critères de recherche est consacré entièrement aux réalités vécues par les femmes autochtones et un seul à celles vécues par les femmes lesbiennes. Le document portant sur les femmes autochtones, *Wasaiya. Parce que je suis femme et autochtone : pour un plein respect du droit à l'égalité des femmes autochtones du Québec* (2010), est une formation aux droits des femmes autochtones créée dans une démarche collaborative chapeautée par le Service aux collectivités de l'UQAM. Le document a pour objectif d'« amener les participantes à mieux comprendre comment leur identité à la fois de femme et d'autochtone peut influencer l'ampleur et la façon de vivre une discrimination » (p. 8). Le contenu de la formation est pensé dans une approche intersectionnelle et aborde les discriminations, les droits et les lois qui touchent principalement la famille, le statut d'Indien et les biens immobiliers matrimoniaux. Le document traite de discriminations intersectionnelles qui sont illustrées par des mises en situation dans lesquelles les femmes autochtones sont susceptibles de se reconnaître.

L'article d'Alternatives, *Lesbiennes contre l'austérité*, rapporte l'argumentaire présenté lors d'une marche contre l'austérité organisée par et pour des lesbiennes. Pour ces femmes, les lesbiennes sont doublement affectées par l'austérité parce qu'elles ont besoin de nombreux programmes sociaux dont le financement est coupé. L'austérité entraîne plus de lesbophobie et plus de violence envers les femmes qui se répercute de façon spécifique chez les femmes lesbiennes, par exemple en empêchant des femmes lesbiennes persécutées dans leur pays d'origine de demander le statut de réfugiée. L'argumentaire considère l'interaction entre différents facteurs de marginalisation et fait montre d'une solidarité avec des luttes à l'international.

Les réalités des femmes âgées ne font pas l'objet d'un document en tant que tel, mais sont quelque peu dépeintes à travers les thèmes de l'itinérance, de la violence et de la retraite. Le document le plus éloquent sur les réalités des femmes âgées est le mémoire produit par la Fédération des maisons d'hébergement du Québec (2016), dans

le cadre d'une consultation gouvernementale sur la maltraitance envers les personnes âgées. Ce mémoire, *Maltraitance des violences : de l'importance d'une analyse différenciée selon les sexes*, démontre les particularités vécues par les femmes quand il est question de maltraitance envers les personnes âgées. La Fédération y croise aussi la problématique de la violence avec le fait d'être une femme autochtone, immigrante ou allophone et demande à ce que soient mises en place des ressources qui répondent aux besoins spécifiques de ces femmes, et ce, dans le respect de leur culture.

Parmi les documents portant sur les trois réalités de femmes ciblées dans cette recherche, quelques-uns abordent simultanément d'autres populations de femmes. Le *Guide d'information sur l'accès à l'égalité en emploi* (2013) rédigé par Action Travail des femmes s'adresse à la fois aux femmes en situation de handicap, aux femmes immigrantes et racisées et aux femmes autochtones. Il dresse un portrait de la situation de ces femmes en lien avec l'accès au travail. Dans la partie « ressources » sont présentées quelques ressources pour les femmes lesbiennes. Dans le mémoire *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes* (2016), ATF dénonce un manque de représentation dans les séries télévisées ou web en dehors de l'homme blanc québécois âgé entre 20 et 45 ans. L'organisation fait appel à la promotion de la diversité en mettant en scène des personnages féminins qui pourraient être âgés de plus de 50 ans, lesbiennes, issues des communautés culturelles ou encore en situation de handicap. La question de la représentation des femmes lesbiennes est aussi abordée par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. Dans leur document *Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec : rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées* il est soulevé que les femmes en situation de handicap et les femmes lesbiennes sont sous-représentées dans leur échantillon et que des efforts supplémentaires ont été déployés afin de rejoindre une femme lesbienne et une femme en situation de handicap tout en reconnaissant les spécificités de leur situation. La TCRI dans son *Guide d'information et de formation. Réalités et besoins des femmes immigrées et racisées et Ressources destinées aux femmes du Québec* (2013) donne aussi des ressources pour les femmes lesbiennes. Ces dernières pouvant vivre des complications supplémentaires dans leur processus d'immigration et dans leur relation avec leur pays d'origine. Parmi les documents produits, ceux traitant principalement des femmes immigrantes ou des femmes en situation de handicap abordent parfois comme des réalités croisées le fait d'être âgée, autochtone ou lesbienne. En ce qui concerne les documents portant principalement sur les femmes monoparentales, les deux documents de la FAFMRQ et l'analyse de besoins de Logifem, ces réalités ne sont pas présentes. Par ailleurs, *l'Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de*

famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance-emploi, menée par le SORIF, traite de reconnaissance des acquis et des compétences des femmes immigrantes et des femmes autochtones, de discriminations raciales et religieuses, de profilage des communautés arabes et de la lesbophobie. D'après le SORIF, la population autochtone (hommes et femmes confondus) se « retrouve en surnombre parmi les groupes sociaux les plus démunis au Québec » (p. 31). Au sein de leurs répondantes, les femmes autochtones sont celles qui ont une plus grande charge familiale. Et lorsque le SORIF sonde les intervenantes, celles-ci affirment qu'un très faible pourcentage de femmes autochtones fréquente leur organisme, ce qui pourrait être en partie expliqué par des obstacles supplémentaires qu'elles rencontrent.

Les situations spécifiques vécues par les femmes autochtones et les femmes âgées en situation d'itinérance sont aussi traitées lors du forum *Mieux voir pour mieux agir : Non à l'itinérance des femmes* (2013) organisé par le Table des groupes de femmes de Montréal. Deux présentations traitent de l'itinérance vécue par les femmes autochtones et s'intitulent : *La transformation commence par soi-même* et *L'itinérance serait-elle devenue le nomadisme contemporain ?* Une présentation traite de l'itinérance vécue par les femmes âgées et s'intitule : *Réalité du vieillissement de la population et itinérance féminine*.

DES ENJEUX DIVERS ET IMBRIQUÉS

Il ressort parmi les documents recensés plusieurs enjeux auxquels font face les femmes en situation de pauvreté. Ces enjeux, tout comme les réalités des femmes en général, sont divers, s'imbriquent et influencent les conditions de vie. Dans ce deuxième temps de l'analyse, les enjeux apparaissant dans les documents ont été classifiés par thème : pauvreté et austérité, travail, conciliation travail-famille, santé, violence et logement. Ces dimensions jouent un rôle prépondérant dans la vie des femmes et sont dans certains cas à l'origine de l'existence même des organisations communautaires qui ont alimenté ce corpus de leurs documents. C'est le cas par exemple des maisons d'hébergement pour femmes qui ont été créées pour accueillir en lieux sûrs des femmes qui vivent de la violence.

La section qui suit présente les thèmes abordés dans les documents en relation avec la pauvreté et les diverses réalités des femmes. Il arrive que des documents qui font faiblement mention d'un thème ne soit pas traités dans cette section. Par exemple, le document de la Maison des femmes sourdes parle brièvement de formation et ressources pour les hommes afin de contrer la violence faite aux femmes. Il s'agit d'une

solution apportée dans une démarche de réflexion sur les pratiques, mais sans que le document traite de la violence comme d'un thème. Les thèmes ne sont pas mutuellement exclusifs et tout comme les réalités des femmes, ils s'entrecroisent pour donner lieu à de nouveaux enjeux. Ces thèmes sont brièvement présentés pour donner une idée des sujets qui sont traités par les organisations communautaires. Nous tentons aussi de voir de quelle façon ces thèmes sont mis en relation avec les réalités de femmes que nous avons ciblées.

PAUVRETÉ ET AUSTÉRITÉ

La pauvreté est le thème transversal, repéré dans tous les documents et abordé sous divers angles à partir du vécu de femmes diverses. Le thème est aussi abordé de façon plus générale, comme un enjeu en soi. Dans le premier classement thématique effectué, deux thèmes ont émergé en lien avec la pauvreté : l'austérité et les femmes et la pauvreté en général. Les documents portant sur l'austérité marquent une période précise, entre 2014 et 2016, pendant laquelle le gouvernement en place a adopté une approche néo-libérale de l'économie en effectuant plusieurs coupures qui ont appauvri davantage les personnes les plus vulnérables et en restreignant le financement aux organisations qui interviennent auprès de ces personnes. Les organismes communautaires ont alors produit des documents qui dénonçaient ces mesures budgétaires et qui démontraient les conséquences de telles mesures sur leur fonctionnement, mais aussi sur la vie des personnes, plus particulièrement des femmes.

Dans notre corpus, cinq documents ont pour thème l'austérité et trois les femmes et la pauvreté. Parmi ces huit documents, le document *L'austérité : un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes !* de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec est le seul qui a été analysé en lien avec nos trois réalités ciblées. Le document *Lesbiennes contre l'austérité* qui expose les liens entre les mesures d'austérité et les femmes lesbiennes rappelle que d'autres identités de femmes peuvent se retrouver en situation de vulnérabilité. L'R des centres de femmes a produit deux documents afin de démontrer les impacts des mesures d'austérité sur les femmes, tant du point de vue des femmes qui vivent dans la pauvreté : *Études des impacts des mesures d'austérité sur les femmes entre janvier et décembre 2015* (2016), que de la perspective des organismes qui interviennent auprès de ces femmes : *Les centres de femmes : témoins des impacts de l'austérité sur les femmes* (2015).

Dans *Études des impacts des mesures d'austérité sur les femmes entre janvier et décembre 2015*, il est mentionné que la pauvreté est « encore pire pour les groupes de femmes qui vivent plusieurs discriminations » (p.41) et sont nommées les femmes immigrantes, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap. La réalité des femmes monoparentales et des femmes âgées y est abordée par le biais de témoignages. Deux groupes de femmes qui ont de grands besoins, mais qui rencontrent de plus en plus de difficultés à accéder aux services sociaux et de santé, et ce, à cause des mesures d'austérité. Les conséquences des coupures dans ces services sont abordées dans *Les centres de femmes : témoins des impacts de l'austérité sur les femmes* (2015), un article publié dans la revue *Droits et liberté* pour un numéro spécial sur les violences faites aux femmes. Dans ce texte, l'IR des centres de femmes reprend l'argumentaire déployé dans son document *Études des impacts des mesures d'austérité sur les femmes entre janvier et décembre 2015*, à savoir que les mesures d'austérité sont une forme de violence faite aux femmes, mais cette fois-ci en abordant les conséquences qu'ont de telles mesures d'austérité sur les centres de femmes qui desservent les femmes les plus dans le besoin. Pour l'autrice, il s'agit d'une violence qui est à la fois politique, économique et culturelle, instiguée par l'État, et qui fait reculer les conditions de vie des femmes. En coupant dans les services sociaux et de santé et dans les budgets déjà maigres des organismes communautaires, le gouvernement s'attaque à des secteurs d'emploi majoritairement occupés par des femmes, alors qu'il exonère de taxes des entreprises dans des secteurs d'emploi majoritairement occupés par des hommes et creuse ainsi davantage le fossé des inégalités hommes-femmes.

Le Groupe des 13, une coalition formée de groupes de femmes, de regroupements et de tables de groupes de femmes, a présenté en 2014 au ministre des Finances, M. Carlos Leitão, son *Mémoire dans le cadre des Consultations pré-budgétaires du Québec 2014-2015* (2014) qui décrit les conséquences néfastes des mesures d'austérité sur les conditions de vie des femmes et sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Selon ce mémoire, les coupures du budget Leitão contreviennent à la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ce mémoire propose pour chacune des mesures jugées néfastes pour les conditions de vie des plus vulnérables des alternatives qui pourraient être privilégiées par le gouvernement. Parmi ces alternatives, certaines visent des populations en particulier, telles l'amélioration du régime de retraite publique, une proposition qui touche la situation socio-économique des femmes âgées, l'amélioration du processus de reconnaissance des acquis des personnes immigrantes et la consultation des populations autochtones sur les enjeux environnementaux. Il y est aussi précisé que la hausse des tarifs touche particulièrement les mères monoparentales à faible revenu tant dans la prestation des services dont elles ont besoin que dans leurs dépenses au

quotidien. Le Groupe des 13, rassemblant des organisations qui traitent avec une diversité de populations de femmes, adopte une perspective qui tient compte des réalités diverses vécues par ces femmes.

Parmi les documents qui ont pour thématique la pauvreté des femmes de façon plus générale, nous remarquons que deux ont été produits par l'R des centres de femmes respectivement en 2007 et 2008 et un par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en 2015. Le document *La pauvreté : une décision politique, Analyse féministe des causes de la pauvreté* (l'R des centres de femmes, 2007) est un ensemble de fiches éducatives sur la pauvreté des femmes créées à l'intention des animatrices des centres de femmes. Les fiches contiennent un argumentaire afin de faire comprendre les causes de la pauvreté et l'impact qu'ont le néolibéralisme et le patriarcat sur la pauvreté des femmes. Même si le document porte principalement sur ces deux systèmes d'oppression, il est d'entrée de jeu mentionné dans l'introduction qu'il existe d'autres systèmes d'oppression qui créent des inégalités entre les femmes avec des discriminations plus ciblées touchant les femmes autochtones, les femmes immigrantes ou racisées, les femmes âgées ou les femmes en situation de handicap. Les fiches à visées éducatives présentent des données statistiques qui démontrent que certaines femmes sont plus susceptibles de s'appauvrir comme les femmes âgées et les femmes monoparentales. Le budget d'une famille monoparentale vivant de l'aide sociale et avec à sa tête une femme y est présenté à titre d'exemple. Ces fiches sont des outils éducatifs qui s'appuient sur une analyse féministe qui visent à conscientiser et à soutenir des actions de lutte à la pauvreté.

Le document *La pauvreté des femmes : un enfer privé, une affaire publique* (2008) fait suite au précédent document produit par l'R des centres de femmes qui affirmait que la pauvreté n'est pas un choix, mais bien une décision politique. Dans ce second document, l'R des centres de femmes donne la parole aux femmes qui vivent dans la pauvreté. Ce recueil de témoignages permet aux femmes de dépeindre elles-mêmes leur réalité et ainsi remettre en question des préjugés et stéréotypes sur les femmes pauvres tout en constituant un outil de sensibilisation et de revendications auprès des élu.es. À travers les témoignages, différentes situations vécues par les femmes y sont présentées et regroupées en plusieurs rubriques : les programmes sociaux et les services publics, les ressources limitées pour manger, se transporter et s'occuper de sa santé, les mères monoparentales, etc. Les femmes proposent elles-mêmes des solutions inventives pour améliorer leurs conditions de vie. Le document se termine par un manifeste qui exprime la colère des femmes face à plusieurs injustices : « Nous, les femmes, sommes en colère ! » et qui revendique une société plus juste dans

laquelle les femmes ont le droit de vivre en sécurité et dans la dignité, et ce, même si elles divorcent, sont malades ou prennent leur retraite.

Le dernier document traitant de la pauvreté est un outil de sensibilisation aux inégalités économiques entre les hommes et les femmes. *Femmes et pauvreté* (2015) informe en vulgarisant des données statistiques et en les illustrant. Ce document est produit par le Collectif pour un Québec sans pauvreté pour l'usage des organisations communautaires. Il est en quelque sorte un résumé de cette recension documentaire puisqu'il touche aux trois réalités de femmes que nous avons ciblées, en plus de parler des femmes âgées et des femmes autochtones. De plus, il aborde la plupart des thèmes traités, la santé, la retraite, le travail, la conciliation travail-famille et l'austérité, à travers le prisme de la pauvreté.

Dans la plupart des documents traitant de la pauvreté, celle-ci est présentée comme une conséquence des inégalités hommes-femmes et souvent comme étant liée à diverses formes de discrimination liées au genre, mais aussi à l'âge, à l'origine ethnoculturelle, à la race, au capacitisme ou encore à la situation familiale. Cette dernière est aussi liée à l'attribution des rôles sociaux qui place les femmes comme premières responsables de la famille, rôle qui les amène à être cheffes de famille et proches aidantes. Les recommandations formulées dans certains documents présentent aussi la pauvreté comme une cause des inégalités hommes-femmes et proposent au gouvernement des mesures afin de diminuer la pauvreté des femmes et permettre ainsi une réelle égalité.

LE TRAVAIL

La thématique du travail a été amplement abordée, et ce, à travers les trois réalités de femmes que nous avons ciblées. L'intégration au travail est souvent dépeinte dans les politiques gouvernementales comme un moyen de sortir de la pauvreté. De plus, il est fréquent d'expliquer une situation de pauvreté par une perte d'emploi ou encore des obstacles qui empêchent d'accéder à un emploi. Le travail et la pauvreté sont de multiples façons étroitement liés. Dans ce corpus, les liens entre la pauvreté des femmes et le travail sont illustrés sous divers angles. D'abord par la question de l'accès au marché du travail. Cette question touche particulièrement les femmes en situation de handicap. Action des femmes handicapées (Montréal) dans *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes* nous dit qu'il faut faciliter à la fois l'accès et le maintien au travail en instaurant des mesures d'intégration en emploi et en éliminant les discriminations à la fois liées au genre et au handicap. La question

des discriminations en emploi des femmes immigrantes est aussi abordée dans deux documents produits par Action Travail des Femmes (ATF). Ces discriminations, qualifiées de systémiques, limitent l'accès à une sécurité d'emploi et touchent aussi les femmes racisées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap. ATF dresse un portrait socio-économique des femmes et avance que celles-ci se retrouvent plus souvent que les hommes dans des emplois précaires, à temps partiel, sur appel, ou au salaire minimum, et ce, dans une plus grande proportion si elles sont des femmes immigrantes ou racisées, autochtones ou en situation de handicap. Les statistiques illustrées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté vont dans le même sens : sur dix personnes qui travaillent au salaire minimum 6 sont des femmes et les femmes gagnent en moyenne 2,55\$ de l'heure de moins que les hommes. Les inégalités concernant le travail s'accroissent lorsqu'on est une femme immigrante ou en situation de handicap ; le taux de chômage est 4 fois plus élevé chez les immigrantes récentes (5 ans ou moins) que chez les femmes nées au Canada, et les femmes en situation de handicap occupent une position précaire sur le marché du travail avec de plus bas salaires.

Un problème majeur qui limite l'accès en emploi des femmes immigrantes est la non-reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences. ATF mène une étude qui porte, comme son nom l'indique, sur *L'impact de la non-reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger: le cas des femmes immigrantes* (2008). Ce document résume les faits saillants du rapport de recherche *La reconnaissance des diplômes et des compétences : difficultés et impacts chez les femmes immigrantes* publié en 2009. Cette recherche-action traite des obstacles systémiques rencontrés par les femmes immigrantes pour accéder au marché du travail et examine l'impact de la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience à l'étranger sur l'intégration des femmes immigrantes au marché du travail. Des femmes scolarisées et possédant de 5 à 10 années d'expérience se retrouvent sans emploi ou encore dans des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées.

La question de l'équité salariale entre les hommes et les femmes est soulevée dans plusieurs documents, non seulement en termes de rémunération, mais aussi en termes de valorisation des domaines d'emploi où l'on retrouve majoritairement des femmes, ceux-ci étant moins rémunérés ou encore, plus susceptibles de faire l'objet de coupes budgétaires, comme c'est le cas des services sociaux et de santé en période d'austérité. Cela étant dit, le fait d'avoir accès à un emploi ne garantit pas une sortie de la pauvreté puisque le salaire minimum demeure insuffisant pour répondre à ses besoins et ce encore plus lorsqu'il y a une famille à nourrir. Dans l'enquête du SORIF, des mères monoparentales font remarquer que de travailler au salaire minimum les place davantage en situation de précarité parce que d'une part, des coûts reliés à leur santé et

à celle de leurs enfants ne sont plus couverts, et d'autres part, d'occuper un emploi entraîne des coûts de transport et de garderie. De plus, selon les réalités de chacune, le travail n'est pas toujours possible. Dans la même enquête, une intervenante mentionne que les femmes monoparentales ne sont pas nécessairement à la recherche d'un emploi puisqu'elles sont débordées avec la charge familiale ou occupées à résoudre des problèmes urgents (se nourrir, nourrir leurs enfants, stabiliser leur situation, briser l'isolement, régler des problèmes d'immigration, obtenir la garde de leurs enfants après une séparation, etc.) et ont plutôt besoin d'assistance-emploi et de ressources pour les soutenir. Le travail est un thème complexe et il est soulevé dans plus d'un document qu'il n'est pas la panacée à la lutte contre la pauvreté. Les conditions de vie décrites dans plusieurs documents nous amènent à penser que la relation entre pauvreté et travail peut être envisagée autrement ; ce ne serait pas nécessairement le travail qui amènerait à une sortie de pauvreté, mais peut-être des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté qui faciliteraient l'accès au travail.

LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Prendre en considération les conditions de vie des femmes peut commencer par tenir compte de leur environnement familial avec des politiques et des mesures de soutien aux familles. Même si de telles mesures existent et que plusieurs en bénéficient, les témoignages des femmes immigrantes et des femmes monoparentales qui se recoupent dans plusieurs documents en viennent au même constat qu'il manque de ressources pour la garde des enfants. De plus, ces femmes identifient ce manque de ressources comme un obstacle à leur insertion socioprofessionnelle. S'il y a présence d'enfants, les femmes, à qui l'on attribue le rôle social de responsables de la famille, sont celles qui laissent de côté leur insertion professionnelle pour s'occuper de la famille. Le thème de la conciliation travail-famille s'élargit à la question des études et apparaît dans certains documents sous la rubrique conciliation travail – famille – études, où on s'intéresse à la façon dont s'arriment les sphères dites publiques de la vie d'une femme à la sphère privée axée sur les responsabilités familiales. Les femmes en situation de handicap rencontrent aussi des difficultés de conciliation travail – famille – études. La nécessité du transport adapté ajoute un obstacle supplémentaire puisque celui-ci n'est pas pensé pour des mères qui doivent aller porter ou chercher leurs enfants à l'école tout en allant travailler. Dans la plupart des documents recensés qui traitent des femmes qui ont des enfants est mentionnée la nécessité d'avoir accès à des places en garderie à prix abordable pour permettre soit de travailler, d'étudier, de briser l'isolement ou de suivre des cours de francisation, toutes des activités qui pourraient

contribuer à améliorer les conditions de vie de ces femmes. Les femmes immigrantes mentionnent qu'une fois arrivées au Québec elles se voient cantonnées à un rôle plus traditionnel puisqu'il est d'une part plus difficile pour elle que pour leur partenaire masculin de trouver un travail suffisamment rémunéré pour faire vivre leur famille, et puisque d'autre part la perte des liens sociaux due à l'immigration couplée au manque de places en garderie les poussent à rester à la maison et à prendre en charge la sphère domestique. Les femmes en situation de handicap ajoutent de leur côté que les mesures de soutien des milieux de travail à la conciliation travail – famille sont parfois insuffisantes pour accommoder leur partenaire de vie qui doit leur venir en aide en raison de leur situation de handicap. Même si nous savons que la conciliation travail – famille – études est un défi de taille pour les femmes, celle-ci semble encore plus difficile pour les femmes en situation de pauvreté. Il apparaît que cette conciliation pose parfois un défi insurmontable qui peut constituer un facteur d'appauvrissement.

LA SANTÉ

Tout comme la thématique du travail et la conciliation travail-famille, la thématique de la santé est abordée en lien à la fois avec les femmes en situation de handicap, les femmes immigrantes et les femmes monoparentales. La santé est un enjeu majeur et plusieurs documents le mentionnent : vivre dans la pauvreté ce n'est pas bon pour la santé. S'il s'agit d'un enjeu de société, il est d'autant plus préoccupant lorsque l'on est pauvre et devient encore plus fondamental lorsque l'on vit avec un handicap qui nécessite un accès fréquent à des soins de santé. Le texte *Une ouverture pour les femmes handicapées d'origine ethnoculturelle. L'accès et l'adéquation des services sociaux et de santé, constats et recommandations* de l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées est à cet effet fort à propos puisqu'il met en exergue tous les défis que pose l'accès à des services de santé pour les femmes handicapées et issues de l'immigration. Selon l'Action des femmes handicapées (Montréal), la question de la santé se pose en termes d'accès et d'adéquation, mais aussi en termes de démocratie puisqu'il s'agit d'un moyen de faciliter la participation sociale.

La TCRI nous apprend que l'accès à des soins de santé peut être compliqué selon le statut d'immigration et qu'il existe des confusions chez les professionnels des soins quant aux catégories d'immigration et aux programmes et couvertures des frais qui y sont rattachés. Cette confusion peut avoir pour effet d'augmenter l'insécurité chez les personnes immigrantes avec des statuts plus précaires. De plus, certains services

comme des suivis psychosociaux ne sont pas considérés essentiels et ne sont pas couverts. Pourtant, ces services sont de grande importance pour les personnes qui ont quitté leur pays d'origine en raison de conflit armé, d'un climat de violence, de persécution ou de tout autre événement traumatique. Des traumatismes dus à des violences peuvent toucher particulièrement les femmes en contexte de guerre ; pensons au viol comme arme de guerre et au deuil suite à la perte des époux et des enfants. L'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées et la TCRI nous parlent également des barrières linguistiques auxquelles font face les personnes immigrantes non francophones et qui limitent leur accès à des soins adéquats en compliquant la communication nécessaire au diagnostic et à l'administration des soins.

Au cours des dernières années, l'accès à la santé, même s'il s'agit d'un droit, devient de plus en plus limité entre autres par la tarification de certains services de santé. Les documents qui dénoncent un système de santé de moins en moins accessible pour les femmes pauvres le font à partir de 2011, période pendant laquelle sont appliquées des mesures de tarification dont la plus éloquente est la taxe santé. La FAFMRQ soulève des inquiétudes face à l'impact de ces coûts sur la situation économique déjà précaire des femmes monoparentales. La FAFMRQ tout comme Logifem avancent que la santé et la pauvreté sont étroitement liées. Ce qui amène la FAFMRQ à recommander des approches en santé qui soient adaptées aux femmes monoparentales. En se référant au plan d'action 2010-2013 en santé et bien-être des femmes, l'organisation avance que la proportion de femmes présentant un indice de détresse psychologique est plus élevée chez celles qui sont monoparentales comparativement à celles qui sont biparentales.

Deux documents produits par l'R des centres de femmes portent sur la santé. Le premier est le dépliant de la *Journée nationale d'action tannante 2011 contre la taxe santé* et qui vise à informer sur l'impact de la taxe santé sur les personnes à faible revenu, dont les femmes, et à agir pour contrer l'instauration d'une telle mesure. Le dépliant recto verso présente aussi plusieurs solutions alternatives que le gouvernement pourrait mettre en œuvre au lieu de cette taxation. Des mesures qui sont aussi exposées dans la conférence publique *Notre santé n'est pas une occasion d'affaire\$!* présentée aussi en 2011. Lors de cette conférence, plusieurs conférenciers et conférencières interviennent et expliquent l'impact de la privatisation et de la tarification du système de santé sur les personnes les plus vulnérables. Ces documents parlent des personnes pauvres, en particulier les femmes, sans toutefois s'attarder sur la spécificité des impacts sur certaines femmes. Les témoignages sont utilisés pour démontrer des cas de figure dans lesquels les réalités particulières des femmes immigrantes, monoparentales, autochtones ou lesbiennes ne sont pas soulevées.

Dans un mémoire produit par la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, *Lutter contre la pauvreté et la violence pour atteindre l'égalité* (2016), présenté au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes, il est recommandé d'adopter une approche vis-à-vis de la santé qui soit adaptée aux besoins spécifiques des femmes. Les autrices traitent spécifiquement des services en santé pour les femmes en prostitution qui ont des besoins qui ne sont pas pris en compte par le système actuel. Il est mentionné qu'au sein même de la prostitution, des groupes de femmes ont des besoins tout autant spécifiques ; par exemple les femmes autochtones pour qui il est proposé « de développer et financer des services gérés par les femmes des communautés autochtones dont les besoins diffèrent de ceux des femmes allochtones » (p.14). L'adaptation des services de santé aux besoins des femmes est une préoccupation dans tous les textes qui abordent la question. La plupart des documents souligne que des femmes peuvent avoir des besoins spécifiques et différents pour lesquels une approche globale ne correspond pas nécessairement.

LA VIOLENCE

La violence est presque au même titre que la pauvreté un thème transversal. Cet enjeu traverse les trois réalités de femmes abordées dans le corpus, aussi bien les femmes handicapées, immigrantes et monoparentales, que les femmes lesbiennes, autochtones et âgées. Ce thème est abordé dans 10 documents. La violence est traitée de manière globale, elle regroupe en général différentes formes de violence telles que mentionnées par Action des femmes handicapées (Montréal) en introduction de son mémoire : « verbale, psychologique, sexuelle, économique, systémique, conjugale, familiale, institutionnelle » (p. 5, 2016). Cette organisation avance que les femmes handicapées vivent davantage de violence et se réfère à des données statistiques pour dire qu'elles sont « deux à trois fois plus susceptibles de subir les formes les plus graves de violence conjugale, telles que la violence sexuelle et le fait d'être battues ou frappées, ou encore, d'être menacées à l'aide d'une arme » (Statistiques Canada, 2009, p. 9 dans Action des femmes handicapées (Montréal), 2016). Le mémoire souligne aussi la vulnérabilité des femmes handicapées face à la violence et recommande entre autres choses un service de transport d'urgence accessible 24h sur 24h afin d'être en mesure de fuir un environnement où elles vivent de la violence. Il est aussi recommandé de financer des travaux d'aménagement afin de rendre accessibles des maisons d'hébergement permettant d'accueillir des femmes handicapées vivant de la violence. L'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées est aussi

d'avis que les femmes handicapées vivent plus de violence. Si les femmes handicapées subissent plus de violence, elles font par contre moins souvent appel à des services d'aide, ce qui est possiblement reliée à un manque de ressources adaptées à leurs situations. L'organisation émet cette hypothèse et estime que les femmes immigrantes handicapées font encore moins appel aux services existants puisqu'il serait encore plus difficile d'adapter des services pour qu'ils soient culturellement appropriés. La TCRI va dans le même sens dans son rapport de recherche qui dépeint la situation des femmes immigrantes et racisées en soulignant un manque d'aide adaptée aux femmes immigrantes en situation critique parce qu'elles vivent de la violence conjugale ou ont vécu des traumatismes dus à la guerre ou aux persécutions vécues dans leur pays d'origine. D'ailleurs, leur guide d'information et de formation fait état des ressources pour les femmes en matière de violence tout en renseignant les intervenantes des centres de femmes sur les facteurs de vulnérabilité et de discrimination découlant des statuts d'immigration.

Comme dans les cas des femmes handicapées et des femmes immigrantes, la pauvreté vécue par les femmes monoparentales peut les amener à être coincées dans un environnement violent. La FAFMRQ dans son mémoire *Femmes et monoparentalité: agir sur la pauvreté pour atteindre l'égalité!* avance que la vulnérabilité économique dans laquelle les femmes monoparentales sont plongées peut les amener à tolérer un conjoint violent qui contribue financièrement aux besoins de la famille. La violence est aussi un enjeu soulevé par les femmes interrogées par le SORIF. D'après les intervenantes et certaines femmes monoparentales interrogées, un historique de violence marquerait de façon négative l'estime de soi et l'autonomie, deux éléments qui sont nécessaires à un projet de réinsertion socioprofessionnelle. Les violences auraient aussi un impact négatif sur la santé mentale.

Logifem, une maison d'hébergement qui accueille des femmes qui vivent des difficultés et qui ont besoin d'un refuge à court ou à long terme, indique que les femmes peuvent avoir recourt à Logifem pour différentes raisons telles que la pauvreté, la détresse psychologique ou la violence conjugale. La violence et ses effets sur les femmes et leurs enfants font donc partie des facteurs que l'organisation prend en compte dans son analyse de besoins pour la construction d'hébergement pour les femmes monoparentales. Il faut que les infrastructures et les personnes-ressources assurent un climat de bien-être et de sécurité pour ces femmes et leurs enfants. La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes qui se penche dans son mémoire sur la maltraitance des femmes âgées mentionne que « la violence et la pauvreté représentent généralement la trame de fond des situations des femmes âgées hébergées en maisons » (p.4). En plus des violences qui nécessitent un hébergement, les

violences en milieu de travail sont quelque peu abordées par Action Travail des Femmes qui donne des ressources à consulter dans ces cas de violence.

Le lien entre pauvreté et violence est explicité dans plus d'un document. La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle affirme que « la pauvreté est un facteur de vulnérabilité à la violence des hommes » (p.11). Pour l'organisation, l'exploitation sexuelle est une forme, parmi d'autres, de violence envers les femmes, c'est pourquoi les autrices prônent l'égalité économique des femmes afin de contrer ces violences. Pour la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes : « La violence et la pauvreté sont souvent les éléments transversaux, déclencheurs, catalyseurs ou fondateurs des multiples problématiques sociales vécues par les femmes » (p.12). La Fédération mentionne aussi dans son mémoire, en se basant sur une étude portant sur les ressources communautaires, que les nombreux obstacles financiers auxquels font face les maisons d'hébergement réduisent leur « capacité de répondre aux besoins des femmes aînées violentées, notamment malades, devant composer avec une incapacité ou un handicap » (p.12). En effet, le financement des organisations qui viennent en aide aux femmes sur différents enjeux dépend de la volonté politique des gouvernements. Comme il est explicité dans le texte de l'R des centres de femmes, *Les centres de femmes : témoins des impacts de l'austérité sur les femmes*, les coupes budgétaires dans ces organisations ont des conséquences directes sur les vies des femmes qui ont recours à ces services et sont une forme de violence qui touche en majorité les femmes, tant parce qu'elles ont besoin de ces services que parce qu'elles sont aussi celles qui y travaillent.

LE LOGEMENT

Le logement entretient des liens étroits avec la pauvreté. Plus une personne est pauvre et moins sont grandes ses probabilités d'habiter un logement en bonnes conditions et situé dans un quartier bien desservi par des services de toutes sortes. Même si le logement est un droit, il est souvent considéré comme une marchandise et une source de profits par les propriétaires et les promoteurs. Pour le FRAPRU, « les problèmes de logement constituent à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté des femmes » (2010, p.2). LE FRAPRU a produit deux documents qui traitent des femmes, de la pauvreté et du logement : *Femmes, logement et pauvreté : sortir du privé, un enjeu de société* (2010) et *Femmes, logement et pauvreté* (2015) dans lesquels il est mentionné que les femmes ont en général de plus faibles revenus, qu'elles se retrouvent plus souvent locataires que les hommes et qu'elles sont ainsi plus exposées

aux aléas du marché locatif. Le FRAPRU parle de pauvreté «structur'elle» (2010, 2015) où différents enjeux interagissent et affectent négativement la qualité de vie des femmes. Le FRAPRU indique que la pénurie de logements rend plus difficile la fuite de la violence conjugale. Dans son document de 2010, le FRAPRU rapporte que l'ONU a critiqué le Canada et le Québec à ce propos, en soulignant que les coupes dans les programmes sociaux, la pénurie de logements et les discriminations réduisaient les possibilités pour les femmes de fuir des situations de violence conjugale. Des propos qui recoupent ceux de Logifem et de la Fédération des maisons d'hébergement des femmes, deux organisations qui œuvrent dans le champ de l'hébergement d'urgence. Ces deux organisations demandent, dans leur document respectif, un investissement de ressources dans les refuges d'urgence pour les femmes qui veulent fuir la violence. En ce moment, plusieurs femmes se voient refuser l'hébergement d'urgence faute de place. Action des femmes handicapées (Montréal) fait aussi un lien entre violence et logement en soulignant l'importance de logements abordables et accessibles afin de diminuer la relation de dépendance financière au conjoint qui pourrait contraindre à vivre avec une personne violente.

L'accès à un logement convenable et abordable dépend aussi des discriminations et des oppressions systémiques. D'après le FRAPRU, il est plus difficile pour les familles, et encore plus pour les familles monoparentales avec une femme à leur tête, d'avoir accès à un logement parce qu'elles sont discriminées par les propriétaires. L'organisation mentionne aussi que les personnes immigrantes sont aussi discriminées et ce plus fortement si elles sont pauvres et qu'elles sont sans emploi, ce qui est plus souvent le cas pour les femmes. Les femmes âgées se retrouveraient également en situation de pauvreté parce qu'elles ont généralement accès à de moins bons revenus de retraite. Les personnes handicapées ont encore moins d'options de logement qui s'offrent à elles à cause du manque d'accessibilité des infrastructures, de revenus généralement moins élevés et de coupes budgétaires dans les programmes de soutien. Il s'agit pour ces personnes d'une crise du logement à vie, ce qui a pour effet de contraindre de jeunes personnes en situation de handicap à résider en CHSLD (FRAPRU, 2015). Le FRAPRU souligne dans ces deux documents que les communautés autochtones sont celles qui subissent le plus les pénuries de logements, et ce depuis plus longtemps. Ces pénuries obligent les membres de ces communautés à vivre dans des logements surpeuplés, où se développent diverses problématiques de violence et de santé. Un logement insalubre et mal chauffé influence aussi la santé tant physique que psychologique. Enfin, Logifem, à partir de sa pratique terrain qui l'amène à répondre aux besoins critiques d'hébergement des femmes, fait un lien avec la rareté de logements à prix abordable et l'itinérance chez les femmes.

Parmi toutes les recommandations des organisations qui traitent du logement, le logement social est au premier plan. Réduire le parc locatif privé en créant du logement social est une piste de solution fortement suggérée aux gouvernements afin d'assurer dans les faits le droit au logement pour les personnes en situation de pauvreté qui le plus souvent sont des femmes. Nous remarquons que le thème du logement, en plus d'être étroitement lié à la pauvreté, est croisé avec plusieurs autres thèmes et enjeux de cette recension documentaire : la santé, la violence, l'itinérance et différents types de discrimination qu'elles soient de genre, de race, de classe, d'origine ethnoculturelle ou liés à une situation de handicap ou de monoparentalité.

L'ITINÉRANCE

L'itinérance des femmes est abordée dans quelques-uns des documents recensés comme une possible conséquence de la pauvreté. Il s'agit d'une problématique spécifique qui est encore peu abordée du point de vue du vécu des femmes. Dans notre recherche de document traitant des femmes et de la pauvreté, quatre documents qui portent spécifiquement sur l'itinérance ont été trouvés. Trois de ces documents ont été produits par la Table des groupes de femmes de Montréal lors des cinq dernières années. Le plus ancien de ces documents est tiré des actes d'un forum qui a eu lieu en 2013 et portant sur l'itinérance. Ce document regroupe plusieurs présentations d'organisations qui partagent leur expertise à propos des femmes en situation d'itinérance. Ces présentations s'intéressent à plusieurs réalités de femmes : femmes autochtones, jeunes femmes, femmes handicapées, femmes issues de l'immigration et femmes âgées. L'une des présentations qui touchent à l'itinérance du point de vue des femmes en situation de handicap est donnée par la présidente d'Action des femmes handicapées (Montréal). Des thèmes abordés précédemment sont mis en cause: le manque de logements abordables, adaptés et sécuritaires, de faibles revenus, de la violence domestique et bien entendu la pauvreté. De plus, en raison des difficultés d'obtenir des soins à domicile, les personnes handicapées se voient transférer dans des hôpitaux, des CHSLD ou des résidences, ce que la présentatrice qualifie d'itinérance institutionnalisée.

En ce qui concerne les femmes immigrantes, une conseillère en santé à l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux donne une présentation intitulée *Le maquillage de l'itinérance, un camouflage à l'échec du projet migratoire* dans laquelle elle dénonce à peu près les mêmes obstacles comme causes possibles de l'itinérance, en y ajoutant les particularités de l'immigration

féminine et les discriminations systémiques qui rendent difficile l'accès à des ressources nécessaires à l'intégration socio-économique. Dans *Le visage caché de l'itinérance vécue par les femmes vivant des situations de handicap*, il est recommandé d'aller au-delà des services d'urgence en réponse à l'itinérance tels que les repas et les refuges, mais aussi de s'attaquer aux causes structurelles qui sont à l'origine de l'itinérance. Les actes du forum se terminent avec des ateliers dans lesquels sont identifiées des pistes d'action pour contrer l'itinérance, mais aussi pour améliorer les pratiques d'intervention dans les groupes à la lumière des présentations. Les personnes présentes s'engagent à transmettre à leur organisation respective les contenus concernant l'invisibilité des femmes en situation d'itinérance et la diversité des réalités spécifiques des femmes en situation de handicap, des jeunes femmes, des femmes autochtones, des femmes âgées et des femmes immigrantes.

Le second document de la Table des groupes de femmes de Montréal est aussi constitué de présentations qui ont eu lieu dans un forum sur l'itinérance des femmes en 2015 : *L'itinérance des femmes : construire une voix pour contrer l'invisibilité*. Parmi ces présentations, deux traitent des femmes immigrantes et des femmes handicapées en situation d'itinérance. La présentation *Politique et plan d'action en itinérance : Une réelle prise en compte de la réalité et des besoins des femmes ?* jette un regard critique sur la Politique nationale de lutte à l'itinérance et sur le plan d'action en itinérance pour 2015-2020. Il y est soulevé que la définition de l'itinérance sur laquelle sont basés la politique et le plan d'action, contrairement à celle de l'ONU, ne tient pas compte du sentiment de sécurité nécessaire dans la notion du « chez soi » et que son absence fait en sorte qu'il peut y avoir de « l'itinérance avec abri » où des femmes victimes de violence conjugale demeurent à la résidence familiale. De plus, la politique aborde l'itinérance comme un problème individuel et non comme un problème social, ce qui empêche la prise en compte d'actions qui pourraient s'attaquer aux causes structurelles de l'itinérance tel que mentionné dans la présentation d'Action des femmes handicapées (Montréal). Il est constaté que peu d'engagements dans ce plan concernent les préoccupations féminines en itinérance, même s'il est mentionné que les sous-groupes suivants doivent être pris en compte : « les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes âgées, les autochtones et les personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles » (p.21).

La deuxième présentation porte sur les résultats du sondage de la Table des groupes de femmes de Montréal : *L'itinérance des femmes : vers un meilleur partage des connaissances et des pratiques*. Ce sondage fait aussi l'objet d'un autre document de la Table des groupes de femmes de Montréal ayant le même titre et publié en 2015. Les organismes communautaires de Montréal y sont sondés et on y apprend que peu

d'entre eux rencontrent des femmes autochtones ou des femmes handicapées alors que l'on sait qu'elles vivent aussi de l'itinérance. Les groupes affirment aussi que lorsqu'ils rencontrent ces femmes, ils se sentent peu outillés pour répondre à leurs besoins. Parmi les pistes de solution préconisées par les organisations, le financement à la mission est mentionné comme un des principaux moyens pour soutenir les intervenantes dans leur travail auprès des femmes en situation d'itinérance.

LA RETRAITE

Trois documents traitent de la thématique de la retraite. Si dans l'imaginaire collectif, ce temps de la vie est associé à un temps de repos où l'on profite des fruits de durs labeurs, il existe dans la réalité des situations de vie dans lesquelles les durs labeurs apportent très peu de fruits. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté dans son document *Femmes et pauvreté* (2015) compare de façon illustrée le bas de laine des hommes avec celui des femmes ; ces dernières se retrouvant à 65 ans et plus avec en moyenne 60% des revenus de retraite des hommes. Comme il est mentionné dans *La retraite. Guide d'information pour les femmes à faible revenu* : « les inégalités subies au cours de la vie ne s'effaceront pas au moment de la retraite » (Relais-femmes, 2012, p.7). Pour Relais-femmes, les trajectoires de vie des femmes sont diverses et différents facteurs sociaux influencent la pauvreté des femmes, notamment être faiblement scolarisée, être autochtone, être monoparentale, être en situation de handicap, appartenir à une communauté culturelle ou être racisée. De ces différents marqueurs sociaux découlent différentes conditions de vie. Selon l'organisation, les inégalités engendrées par des discriminations liées à différents marqueurs sociaux décuplent avec le vieillissement.

Effectivement, les personnes à faible revenu auront eu moins d'occasions d'accumuler pour leur retraite. De plus, les femmes qui assument le plus souvent les soins de proches malades peuvent avoir à prendre leur retraite plus tôt et seront ainsi pénalisées par la proposition du gouvernement de retarder l'admissibilité aux régimes de retraite, tel que souligné dans un mémoire présenté dans le cadre de la consultation de la Commission des finances publiques intitulée *Consolider le régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle* (Rose, 2017). Ce mémoire, cosigné par 21 groupes et réseaux communautaires, formule des recommandations qui tiennent compte des personnes à faibles revenus, des femmes, des personnes ayant un conjoint ou conjointe qui reçoivent des rentes d'invalidité et des processus difficiles d'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Il y est demandé de reconnaître dans les régimes des rentes de retraite le travail non rémunéré des femmes, entre autres lié à la

charge des soins des enfants et des proches. Dans ces trois documents, des préoccupations concernant les femmes âgées sont soulevées et le constat suivant est dégagé : les femmes âgées n'ayant pas accès à une retraite suffisante demeurent en situation de pauvreté ou encore deviennent pauvres une fois à la retraite.

EN CONCLUSION

Cette recension documentaire avait pour but de synthétiser la connaissance des organisations communautaires au sujet des femmes et de la pauvreté. Après avoir réuni un corpus de documents divers produits par les organisations, nous avons ciblé les connaissances portant sur trois des réalités de femmes suivantes, soit les femmes en situation de handicap, les femmes immigrantes et les femmes monoparentales. Ce choix découle d'une perspective intersectionnelle qui s'intéresse à plusieurs axes de division sociale pour rendre compte de la complexité des oppressions. Il a aussi été motivé par l'obligation de délimiter le corpus d'analyse et de se concentrer sur certains facteurs de marginalisation. Malgré ces balises, d'autres connaissances au sujet d'autres catégories de femmes, soit les femmes autochtones, âgées et lesbiennes, ont été mises de l'avant dû à une présence répétée des réalités vécues par ces groupes dans les documents recensés.

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que l'approche intersectionnelle est connue de la plupart des organisations qui ont produit ces documents. Certaines se disent d'emblée intersectionnelles, que ce soit dans leurs pratiques, dans leur perspective, dans leur analyse d'un enjeu, ou comme c'est le cas de l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, dans leur existence même. L'intersectionnalité n'est pas toujours nommée comme telle, mais dans ces cas, il arrive que certains éléments aient été identifiés comme faisant partie d'une analyse intersectionnelle.

Nous pouvons en partie expliquer la présence de cette connaissance ou de cette sensibilité à l'approche intersectionnelle en regardant quels types d'organisation produisent les documents et dans quels buts. Dans l'ensemble du corpus, la production de documents sert principalement à construire des argumentaires, faire des recommandations aux pouvoirs publics, participer à des consultations publiques sur des enjeux précis, mener une recherche sur les populations qu'elles desservent, sensibiliser le public à des réalités que vivent les femmes ou demander un financement pour un projet particulier. Dans ces documents, les organisations exposent des problématiques rencontrées dans leur travail de terrain dans le but de revendiquer plus de justice

sociale et de proposer des pistes d'action à mettre de l'avant afin d'améliorer les conditions de vie des femmes, qu'elles soient immigrantes, handicapées, sourdes, monoparentales, autochtones, aînées, lesbiennes, en situation d'itinérance, de violence ou qu'elles vivent une ou plusieurs de ces réalités en même temps, et ce, dans divers rôles sociaux: travailleuses, retraitées, chômeuses, mères, grand-mères, proches aidantes ou simplement citoyennes. La connaissance est ainsi produite à partir de réflexions provenant de la pratique dans des buts de transformation sociale, et ce, même s'il s'agit d'organisations communautaires dites de services.

De plus, nous remarquons que plusieurs de ces documents sont produits par des tables de concertations, des coalitions, des fédérations ou des regroupements qui portent une voix commune regroupant plusieurs organisations. Le mandat de ce type d'organisations est de représenter dans diverses instances une diversité d'organisations membres. À la lumière de cette recension documentaire, nous pensons que la production de documents par ces organisations qui en représentent d'autres apporte une vue d'ensemble des enjeux et des liens qu'ils entretiennent entre eux et que ces organisations sont ainsi amenées à se pencher sur les structures créatrices d'inégalités. Des structures qui engendrent des politiques et des programmes sociaux frileux ou inadéquats ou encore qui masquent l'absence de politique ou de programmes sociaux qui devraient être mis en œuvre pour soutenir des populations marginalisées. Les analyses plus générales faites par ce type d'organisations sont sans doute nourries par diverses réalités de terrain qui alimentent ainsi des connaissances et pratiques qui peuvent se compléter pour en arriver à une diversité de points de vue. Une diversité qui comporte plusieurs angles d'analyse pour mieux comprendre les conditions de vie des femmes, ce qui en fin de compte favorise une perspective intersectionnelle.

À l'instar de Hill Collins & Bilge, nous avons appréhendé l'intersectionnalité comme un outil d'analyse des inégalités sociales. Sous cet angle, il n'est pas surprenant que les documents produits par les organisations communautaires sur les femmes et la pauvreté comportent des éléments d'analyse intersectionnelle. La recherche de documents traitant de la relation entre le genre et la pauvreté induit déjà un axe de division sociale qui peut être analysé dans une perspective féministe. Si on s'intéresse en plus à faire ressortir d'autres axes de division sociale tel que le handicap, la racialisation ou la situation familiale, les chances de repérer des éléments d'un cadre d'analyse intersectionnel sont grandes.

Un autre facteur peut expliquer la présence de cette connaissance de l'intersectionnalité. Plusieurs organisations comme la TCRI, le RAFIQ et l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées travaillent parfois en

collaboration et sont membres de leurs organisations respectives. Ces liens font en sorte que des connaissances sont partagées et que des discours semblables sont articulés sur certaines problématiques, comme les femmes immigrantes et racisées et l'emploi, par exemple. Ainsi, une perspective intersectionnelle partagée peut être le fruit d'échanges, de débats, de prises de conscience qui ont donné lieu avec le temps à des revendications communes concernant certains groupes marginalisés de la population. Par exemple, on remarque une prise en considération des femmes autochtones dans la littérature des organisations. Il pourrait être intéressant de voir à quel moment les préoccupations pour les femmes autochtones sont arrivées dans les documents produits par les organisations du mouvement des femmes. Comme les groupes communautaires sont les plus près des réalités terrain et sont des moteurs de transformation sociale, nous pouvons supposer que cette reconnaissance a précédé celle du discours politique actuel.

En terminant, il faut soulever la présence dans ces documents d'une compréhension fine des politiques et programmes gouvernementaux. Ce sont ces organisations communautaires qui savent si une mesure gouvernementale convient ou non puisqu'elles en voient l'impact sur le terrain. Elles sont alors à même de proposer des réformes, des recommandations, de nouvelles mesures et de nouveaux programmes. L'histoire nous montre que ces organisations sont à l'origine de plusieurs politiques, réformes ou programmes suite à des luttes sociales. Peut-être avons-nous besoin d'un changement de paradigme : ce n'est pas qu'à titre consultatif sur des programmes déjà élaborés que les organisations communautaires devraient intervenir, mais comme celles qui proposent les réformes et programmes sociaux répondant aux réalités auxquelles elles sont quotidiennement confrontées. Dans cette optique, nous pouvons penser que les connaissances qu'ont les organisations de l'intersectionnalité pourraient éclairer les initiatives entreprises dans le but d'enrayer les inégalités sociales.

BIBLIOGRAPHIE

- Action des femmes handicapées (Montréal) (2016). *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes*. Mémoire remis dans le cadre de la consultation, Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Action travail des femmes (2008). *L'impact de la non-reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger: le cas des femmes immigrantes*. Montréal.
- Action travail des femmes (2009). *La reconnaissance des diplômes et des compétences: difficultés et impacts chez les femmes immigrantes*. Montréal. Repéré à <http://atf.typepad.fr/files/atf-06.2009-rapport-recherche-rac.pdf>
- Action travail des femmes et Fédération des femmes du Québec (2011). Assemblée nationale du Québec. Séances des commissions. Relation avec les citoyens. Audition - *Action Travail des femmes (ATF) et Fédération des femmes du Québec (FFQ) sur la reconnaissance de l'immigration féminine et de ses particularités*. 18 août 2011, durée : 0:44:00.
- Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées (2007). *Une ouverture pour les femmes handicapées d'origine ethnoculturelle. L'accès et l'adéquation des services sociaux et de santé, constats et recommandations*. Montréal.
- Brassard, F., Litovchenko, T., Chouakri, Y. et Pire, R. (2013). *Guide d'information et de formation. Réalités et besoins des femmes immigrées et racisées et ressources destinées aux femmes du Québec*. Montréal: Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2015). *Femmes et pauvreté*. Québec. Repéré à <http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/151015-femmespauvretemontage.pdf>
- Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle. *Lutter contre la pauvreté et la violence pour atteindre l'égalité* : mémoire présenté au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2016). Montréal. Repéré à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/55619.pdf
- Duhaime, B. et Riverin, J.-A. et Femmes autochtones du Québec (2010). *Wasaiya, Parce que je suis femme et autochtone : pour un plein respect du droit à l'égalité des femmes autochtones du Québec*. Montréal : Service aux collectivités de l'UQAM.
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. (2011). Montréal. *Femmes et monoparentalité agir sur la pauvreté pour atteindre l'égalité ! Repéré à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/148460.pdf*

- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (2016). *L'austérité : un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes!* Montréal. Repéré à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/55557.pdf
- Fédération des maisons d'hébergement du Québec. (2016). *Maltraitance des violences: de l'importance d'une analyse différenciée selon les sexes.* Montréal.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). (2015). *Femmes, logement et pauvreté.* Montréal. Repéré à <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). (2010). *Femmes, logement et pauvreté: sortir du privé, un enjeu de société.* Montréal.
- Hadjabi, W. (2012). Le visage caché de l'itinérance vécue par les femmes vivant des situations de handicap. Dans *Table des groupes de femmes de Montréal* (2013). *Mieux voir pour mieux agir: Non à l'itinérance des femmes*, Acte du forum sur l'itinérance des femmes du 20 et 21 mars 2012. Montréal.
- Journal des Alternatives (2014). *Lesbiennes contre l'austérité*, 5(9), 1-3.
- Le Groupe des 13, (2014). *Mémoire présenté dans le cadre des Consultations pré-budgétaires du Québec 2014-2015 au ministre des Finances, M. Carlos Leitão.*
- Leduc, V., Couture, M.-H. et Marzella, C. (2015). *Mieux comprendre les besoins des femmes sourdes et les enjeux qu'elles vivent.* Rapport synthèse. Montréal : La Maison des femmes sourdes de Montréal.
- Lépine, V. (2015). *Sondage de la Table des groupes de femmes de Montréal : L'itinérance des femmes : vers un meilleur partage des connaissances et des pratiques.* Dans *Table des groupes de femmes de Montréal*. (2015). *L'itinérance des femmes : construire une voix pour contrer l'invisibilité.* Actes de l'événement du 17 mars 2015.
- Logifem (2012). *Community Assessment Report for Women in Difficulty in Montreal.* Pour le World Vision Canadian Programs et Partner to end Child Poverty.
- L'R des centres de femmes (2007). *La pauvreté: une décision politique, Analyse féministe des causes de la pauvreté.* Montréal.
- L'R des centres de femmes. (2008). *La pauvreté des femmes: un enfer privé, une affaire publique.* Montréal. Repéré à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/152175.pdf
- L'R des centres de femmes (2011). *Dépliant de la Journée nationale d'action tannante 2011 contre la taxe santé et pour promouvoir des solutions alternatives.* Montréal. Repéré à <http://www.rcentres.qc.ca/public/notre-sante-nest-pas-une-occasion-daffaire.html>

- L'R des centres de femmes. (2011). Vidéo *Notre santé n'est pas une occasion d'affaire\$!*, une conférence alternative et populaire. 3 novembre 2011. Repéré à <http://www.rcentres.qc.ca/public/2011/11/3novembre-montreal.html>
- L'R des centres de femmes (2015). Les centres de femmes : témoins des impacts de l'austérité sur les femmes. *Droits et libertés*, 34(1), Repéré à <http://liguedesdroits.ca/?p=2983>
- L'R des centres de femmes (2016). *Études des impacts des mesures d'austérité sur les femmes entre janvier et décembre 2015*. Montréal.
- Marchand, I. (2013). *Guide d'information sur l'accès à l'égalité en emploi*. Montréal: Action Travail des Femmes du Québec. Repéré à <http://atf.typepad.fr/files/atf-guide-dinformation-2013.pdf>
- Monatasse, M. (2015). *Politique et plan d'action en itinérance : Une réelle prise en compte de la réalité et des besoins des femmes?* Dans Table des groupes de femmes de Montréal. (2015). *L'itinérance des femmes : construire une voix pour contrer l'invisibilité*. Actes de l'événement du 17 mars 2015.
- Relais-femmes. (2012). *La retraite : Guide d'information pour les femmes à faible revenu*. Repéré à <http://www.rcentres.qc.ca/files/guideretraite2012-11.pdf>
- Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAÉFIQ) (2013). *Pour un accès égal des femmes et des hommes immigrés aux mesures de francisation et d'intégration*. Montréal : RAFIQ.
- Ruth Rose. (2017). *Trois nouvelles générations de femmes pauvres à la retraite : où se retrouve l'équité intergénérationnelle annoncée?* Repéré à http://cdeacf.ca/sites/default/files/fichiers_attaches/g13_-_resumerrq2017_-_v2017.01.17_finale.pdf
- Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF) (2012). *Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance-emploi*. Montréal: SORIF.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (2012). *Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec: rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées*. Repéré à <https://etatsgeneraux2012.files.wordpress.com/2012/02/rapport-1.pdf>
- Table des groupes de femmes de Montréal (2013). *Mieux voir pour mieux agir: Non à l'itinérance des femmes*, Acte du forum sur l'itinérance des femmes du 20 et 21 mars 2012. Montréal.

Table des groupes de femmes de Montréal, (2015). *L'itinérance des femmes, vers un meilleur partage des connaissances et des pratiques: Résultats du sondage auprès de groupes de femmes et de groupes communautaires travaillant auprès des femmes en situation d'itinérance où à risque de le devenir dans la région montréalaise.*

Tamouro, S. (2012). *Le maquillage de l'itinérance, un camouflage à l'échec du projet migratoire.* Dans Table des groupes de femmes de Montréal (2013). *Mieux voir pour mieux agir: Non à l'itinérance des femmes*, Acte du forum sur l'itinérance des femmes du 20 et 21 mars 2012. Montréal.